

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

METALEUROP SA

Société anonyme au capital de 88 964 224 €.
Siège social : 6, place de la Madeleine, 75008 Paris.
542 097 704 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale mixte en date du 28 juillet 2006.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros).

Actif	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	3 560	3 595
Amortissements	-3 454	-2 975
Sous-total	106	620
Immobilisations corporelles	20 008	19 731
Amortissements	-13 605	-13 868
Sous-total	6 403	5 863
Immobilisations financières		
Participations	201 796	209 003
Provisions pour dépréciation	-146 111	-148 504
Créances rattachées à des participations	170 891	174 220
Provisions pour dépréciation	-153 148	-163 748
Prêts	4	4
Provisions pour dépréciation		
Autres	251	284
Provisions pour dépréciation	-114	-114
Sous-total	73 569	71 145
I. Total actif immobilisé	80 077	77 628
Actif circulant		
Stocks et en-cours	1 304	933
Provisions pour dépréciation		
Sous-total	1 304	933
Avances et acomptes versés sur commandes	293	133
Créances clients et comptes rattachés	14 196	10 591
Provisions pour dépréciation	-3 603	-3 567

Autres créances	1 923	2 176
Provisions pour dépréciation	-76	-76
Valeurs mobilières de placement	504	504
Provisions pour dépréciation	-461	-461
Disponibilités	6 338	1 230
II. Total actif circulant	20 418	11 463
Charges constatées d'avance et à répartir	44	34
Écart de conversion Actif	407	407
III. Total général	100 947	89 532

Passif	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Capitaux propres		
Capital	88 964	88 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 159	5 941
Écarts de réévaluation	1 484	1 484
Réserve légale	291	291
Réserves réglementées		174
Autres réserves	4 239	4 065
Report à nouveau	-104 336	-110 636
Provisions réglementées	138	
Résultat de l'exercice	29 306	6 300
I. Total capitaux propres	26 245	-3 417
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	6 986	1 120
Provisions pour charges	20 201	19 307
II. Total provisions	27 186	20 427
Dettes		
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	2 316	38 026
Autres emprunts et dettes divers	30 028	16 072
Sous-total	32 343	54 098
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 841	3 313
Dettes fiscales et sociales	2 230	1 186
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42	61
Autres dettes	7 627	13 417
III. Total dettes	47 084	72 075
Produits constatés d'avance	23	41
Écart de conversion passif	407	407
IV. Total général	100 947	89 532

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros).

	Exercice 2005	Exercice 2004
--	---------------	---------------

Chiffre d'affaires	26 360	24 756
Reprises sur provisions	1 000	1 475
Autres produits d'exploitation et variation des stocks	628	346
Produits d'exploitation	27 988	26 576
Achats et variation des stocks	12 726	10 963
Services extérieurs et autres charges	7 644	8 007
Impôts, taxes et versements assimilés	836	504
Charges de personnel	1 777	1 662
Dotations aux amortissements et provisions	1 643	2 318
Charges d'exploitation	24 626	23 455
Résultat d'exploitation	3 362	3 121
Intérêts et produits assimilés	162	157
Reprises sur provisions et transfert de charges	7 570	
Différences positives de change		
Produits financiers	7 732	157
Intérêts et charges assimilées	1 577	513
Dotations aux provisions	5 136	270
Différences négatives de change		
Charges financières	6 713	783
Résultat financier	1 019	-626
Résultat courant	4 380	2 495
Produits (charges) nets sur opérations de gestion	22 266	-1 180
Produits (charges) nets sur opérations en capital	-492	-744
Reprises (dotations) nettes sur provisions	3 324	5 820
Résultat exceptionnel	25 098	3 895
Résultat avant impôt	29 478	6 390
Impôt sur les bénéfices	173	90
Résultat net	29 306	6 300

III. — Tableau des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros).

	Exercice 2005	Exercice 2004
Résultat net hors dividendes	29 306	6 300
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 124	1 390
Variation des provisions	-6 238	-6 174
Plus et moins values sur cessions d'actifs immobilisés	492	779
Capacité d'autofinancement	24 684	2 296
Variation des stocks	-371	-170

Variation des créances et dettes d'exploitation	-1 512	-1 820
Flux de trésorerie d'exploitation (a)	22 801	306
Acquisitions d'immobilisations et augmentation des créances rattachées		
Industrielles	-1 038	-787
Financières	-50	-49
Cessions d'immobilisations et diminution des créances rattachées		
Industrielles	1	2
Financières	4 891	59
Subventions d'investissements		
Flux des opérations d'investissement (b)	3 804	-775
Besoin de trésorerie dégagé par l'exploitation (c=a+b)	26 605	-469
Apports en fonds propres	218	0
Dividendes payés	0	0
Dividendes reçus	0	0
Variation des dettes financières	-21 755	-5 870
Variation des créances et dettes hors exploitation	40	6 386
Flux de trésorerie des opérations de financement (d)	-21 497	516
Variation de la trésorerie (c+d)	5 108	47

IV. — Soldes intermédiaires de gestion.

(En milliers d'euros).

	Exercice 2005	Exercice 2004
Ventes de marchandises	48	
Coût d'achat des marchandises vendues	-47	
Marge brute commerciale	1	
Production vendue	26 312	24 756
Production stockée	346	189
Production immobilisée		
Production	26 659	24 944
Transferts de charges	256	114
Achats de matières premières, consommables et de sous-traitances	-13 458	-11 740
Variation des stocks de matières premières et consommables	25	-19
Autres charges	-6 777	-6 965
Consommation en provenance de tiers	-20 209	-18 724
Valeur ajoutée	6 706	6 334
Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	-836	-504
Charges de personnel	-1 777	-1 662
Excédent brut d'exploitation	4 094	4 168

Reprises sur provisions	1 000	1 475
Autres produits	25	43
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	-1 643	-2 318
Autres charges	-113	-247
Résultat d'exploitation	3 362	3 120
Produits financiers	7 732	157
Charges financières	-6 713	-783
Résultat courant	4 380	2 494
Produits exceptionnels	39 972	6 409
Charges exceptionnelles	-14 874	-2 514
Résultat exceptionnel	25 098	3 896
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-173	-90
Résultat net	29 306	6 300
Calcul des plus-values sur cessions d'éléments d'actif incluses dans le résultat exceptionnel ci-dessus :		
Produits des cessions d'éléments d'actif	1	31
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	-27	-776
Plus ou moins values de cession	-27	-745

V. — Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

La procédure d'extension de liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA. — Rappelons que Metaleurop SA a débuté l'année 2005 en liquidation judiciaire suite à l'arrêt de la Cour d'appel de Douai du 16 décembre 2004 qui avait étendu la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à son actionnaire, Metaleurop SA.

La Cour de cassation a, dans son arrêt du 19 avril 2005, cassé la décision de la Cour d'appel de Douai. Le 11 octobre 2005, la Cour d'appel de renvoi de Paris a confirmé l'absence de confusion de patrimoines entre les deux sociétés. Ainsi au terme de plus de deux années de combat, la justice a clairement démontré l'absence de fictivité de la société Metaleurop Nord SAS.

Le redressement judiciaire de Metaleurop SA. — La procédure décrite ci-dessus obérant la pérennité de la société Metaleurop SA, cette dernière a été contrainte de déposer une déclaration de cessation de paiement ayant ouvert la procédure de redressement judiciaire le 13 novembre 2003.

Le plan de continuation a été adopté le 24 novembre 2005, par le Tribunal de commerce de Paris, Metaleurop SA n'est plus en redressement judiciaire depuis cette date.

Événements post-clôture. — Au cours du premier trimestre 2006, Metaleurop SA a reçu deux nouvelles assignations :

— Une convocation devant le conseil des Prud'hommes de Lens de la part de 586 anciens salariés de la société Metaleurop Nord SAS. Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30 000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais ;

— Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Metaleurop SA pour une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros. A la suite de l'audition du président-directeur général de Metaleurop SA, qui s'est tenue le 11 avril 2006, il a été fixé une audience des plaidoiries pour le 26 septembre 2006.

Compte tenu de l'avancée de ces deux procédures à la date d'arrêtés des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Metaleurop, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

Il est rappelé que le liquidateur de la Société minière et métallurgique de Penarroya Espagne SA, société espagnole en liquidation, filiale de Metaleurop SA, a vendu le principal actif de cette société qui était un terrain pour 27 millions d'euros. Après paiement des frais du liquidateur, une partie importante du produit de cette vente devrait revenir à Metaleurop SA dès lors que les deux recours en justice relatifs à des parcelles de terrains seront résolus. Le liquidateur a déjà payé au cours de l'année 2005 les créances privilégiées qui ont représenté, pour Metaleurop SA, 2,7 millions d'euros. Une partie des créances chirographaires est prévue d'être réglée en 2006 avant même la résolution des litiges en cours. Metaleurop SA a déjà encaissé à la date d'arrêtés des comptes 9,8 millions d'euros et prévoit environ 5 millions d'euros d'encaissement au cours du deuxième trimestre.

Metaleurop SA, par l'intermédiaire de sa filiale Delot Métal SA a cédé sa participation de 30,16 % dans la société Penox SA à la fin du premier semestre 2006. Cette cession d'actif s'inscrit dans le cadre du plan de continuation.

Aucun autre nouveau litige n'est intervenu à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus.

Les cours des métaux ont poursuivi la hausse constatée en fin d'année 2005 au cours des premiers mois de l'année 2006.

VI. — Annexe sur les comptes de Metaleurop SA.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2005 dont le total est de 100 946 504,73 euros et au compte de résultat dégageant un profit de 29 305 974,28 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les valeurs indiquées dans les tableaux de la présente annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Principes et méthodes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation (voir mention particulière dans la note « Faits caractéristiques et événements postérieurs à la clôture ») ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement CRC 2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, a été mis en place au 1er janvier 2005, selon la méthode rétrospective. Ceci s'est traduit par une réduction des amortissements cumulés à hauteur de 138 K€, montant porté en amortissements dérogatoires.

Immobilisations incorporelles. — Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation (un à cinq ans).

Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles restent valorisées au coût d'acquisition (sans incorporation d'intérêts des emprunts). Elles ont fait l'objet de la réévaluation légale de 1976.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire et les taux généralement admis (Constructions industrielles 5 %, Habitations 3 ou 4 %, Matériel et Outillage 10 à 20 %, Matériel mobile 20 ou 25 %, Mobilier 10 à 20 %, Matériel de bureau et matériel informatique 20 à 33 %).

Immobilisations financières. — Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres sont estimés à leur valeur économique en tenant compte de différents critères dont la quote-part de situation nette, les risques afférents à l'exploitation et l'intérêt industriel pour le Groupe.

Des provisions pour dépréciation sont constituées sur les créances rattachées à des participations et les prêts, compte tenu de la probabilité de non-recouvrement.

Stocks et en-cours. — Les stocks et en-cours sont valorisés à leur coût de revient moyen pondéré (sans incorporation d'intérêts des emprunts).

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur de réalisation des stocks au 31 décembre fondée notamment sur les cours des métaux est inférieure au coût de revient moyen pondéré.

Créances. — Des provisions pour dépréciation sont notamment constituées lorsque les clients sont en liquidation ou en règlement judiciaire.

Valeurs mobilières de placement. — Les valeurs mobilières de placement sont représentatives d'actions propres détenues par Metaleurop SA et sont valorisées au coût d'acquisition. Elles font l'objet de provisions pour dépréciation en fonction du cours de Bourse.

Provisions pour risques et charges. — Les provisions pour risques et charges sont évaluées en conformité avec le règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable du 7 décembre 2000 sur les passifs et concernent notamment les travaux de remise en état des sites, les indemnités et allocations relatives au personnel dans le cadre de la préretraite mines, les pensions, les indemnités de départ à la retraite, les primes et congés de médaille du travail et les risques divers.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite et de primes et congés de médaille de travail sont déterminées en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. La méthode utilisée est celle des unités de crédit projetées, tenant compte d'une projection des salaires et avantages futurs.

Pour les sites en exploitation, des provisions pour couvrir les risques identifiés sont comptabilisées dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée. Pour les sites abandonnés, des provisions pour remises en état du site sont comptabilisées conformément aux obligations légales. Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la société dans le domaine minier et métallurgique et des devis externes quand ils sont disponibles.

Ecarts de conversion :

— Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au taux de change du 31 décembre par imputation aux comptes d'écart de conversion actif et passif.

— Les écarts de conversion actif donnent lieu à la constitution de provisions pour pertes de change latentes.

— Si la créance est totalement dépréciée à la clôture de l'exercice précédent, le mouvement de la provision pour dépréciation liée à la variation de la créance du fait de la fluctuation de change est équilibré par un transfert de charges aux comptes d'écarts de conversion actif ou passif.

— Pour les créances et les dettes dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents (y compris ceux relatifs aux marchés à terme de devises) concourant à une position globale de change font l'objet d'une provision pour pertes de change limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

Notes sur le bilan.

Note 1. Immobilisations corporelles et incorporelles. — La valeur nette diminue de 114 milliers d'euros.

Les investissements industriels de l'exercice, dans les usines de Villefranche et d'Escaudoevres, s'élèvent à 1 038 milliers d'euros.

Les cessions et mises hors service pour des valeurs brutes de 796 milliers d'euros et des amortissements de 769 milliers d'euros, soit un net de 27 milliers d'euros.

— Valeurs brutes :

(En milliers d'euros)	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31 décembre 2005
	Valeur brute au 1er janvier 2005	Acquisitions créations	Cessions mises hors service	Virement poste à poste	
Immobilisations incorporelles	3 595			-35	3 560
Terrains	3 127	256			3 383
Constructions	7 381	307	70		7 618
Installations, matériel et outillage	7 950	121	520		7 552
Autres	1 272	170	206		1 237
Immobilisations corporelles en cours		184		35	219

Avances et acomptes				
Total	23 326	1 038	796	23 568

— Etat des amortissements et provisions :

(En milliers d'euros)	Amortissements cumulés et provision pour dépréciation au 1er janvier 2005	Impact au 1er janvier 2005 avis CRC sur les actifs	Amortissements		Provisions pour dépréciation		Amortissements cumulés et provision pour dépréciation au 31 décembre 2005
			Augmentations dotations linéaires de l'exercice	Diminutions cessions mises hors service	Augmentations dotations	Diminutions reprise	
Immobilisations incorporelles	2 975		480				3 454
Terrains	840	-18	12				833
Constructions	6 269	32	117	70			6 347
Installations, matériel et outillage	6 034	-134	388	524			5 764
Autres	725	-18	128	174			661
Total	16 842	-138	1 124	769			17 060

Note 2. Immobilisations financières. — La valeur nette des immobilisations financières diminue de 2 425 milliers d'euros. Ceci est dû en partie :

— A la sortie des titres Conimast pour une valeur nette de 1 500 milliers d'euros.

— A la réalisation de la Transmission universelle de patrimoine de Metaleurop EURL pour 230 milliers d'euros, et de Immoxyde pour 5 031 milliers d'euros, toutes deux au profit de Metaleurop SA, neutralisant les titres par l'incorporation du patrimoine de la société concernée.

— Aux dotations pour les titres de Delot Metal SA pour 3 797 milliers d'euros et les titres de FMM pour 665 milliers d'euros.

— Aux reprises de provision sur les titres de :

— Recytech pour 2 090 milliers d'euros ;

— Metaleurop GmbH pour 3 632 milliers d'euros ;

— Metaleurop Commercial SAS pour 149 milliers d'euros ;

— C2P SAS pour 544 milliers d'euros ;

— A une dotation aux provisions d'une créance sur la société Delot Metal SA pour 1 987 milliers d'euros ;

— A une reprise de provision d'une créance sur la Société minière et métallurgique de Penarroya Espagne SA pour 9 859 milliers d'euros.

— Valeurs brutes :

(En milliers d'euros)	Valeur brute au 1er janvier 2005	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Valeur brute au 31 décembre 2005
Participations	209 003	45	7 252	201 796
Créances rattachées à des participations	174 220		3 329	170 891
Autres titres immobilisés	155		0	155
Prêts	4			4
Autres	129	5	38	96
Total	383 511	50	10 618	372 943

— Provisions pour dépréciation :

(En milliers d'euros)	Provisions au 1er janvier 2005	Augmentations		Diminutions		Provisions au 31 décembre 2005
		Dotations financières de l'exercice	Dotations exceptionnelles de l'exercice	Reprises financières de l'exercice	Reprises exceptionnelles de l'exercice	
Participations	148 504	5 177		7 570		146 111
Créances rattachées à des participations	163 748		1 987		12 588	153 148
Autres titres immobilisés	114					114
Total	312 366	5 177	1 987	7 570	12 588	299 373

— Valeur des immobilisations corporelles et financières réévaluées en 1976 :

(En milliers d'euros)	Amortissements réévalués au 31 décembre 2005					
	Valeur réévaluée des immobilisations			Marge d'amortissement utilisée		Provision spéciale ou réserve réévaluation au 31 décembre 2005
	Valeur brute	Dont augmentation de valeur	Montant	Au cours de l'exercice	Cumulée	
I. Immobilisations corporelles :						
1) Amortissables						
Réévaluées						

Terrains	193	53	193	0	53	0	0
Constructions	3 757	1 277	3 757		1 277		0
Installations, matériel et outillage	537	91	537	0	91	0	0
Autres	20	3	20	0	3	0	0
Sous-total	4 507	1 424	4 507	0	1 424	0	0
Non réévaluées	13 277	35	9 099				
Provision pour dépréciation	0	0					
2) Non amortissables							
Terrains réévalués	1 801	1 484	0	0	0	1 484	0
Non réévalués	423	0	0	0	0	0	
Total	20 008	2 943	13 606	0	1 424	1 484	
II. Immobilisations financières :							
Participations							
Réévaluées	33 872	9 940	0	0	9 940	0	0
Non réévaluées	167 924	0	0	0	0	0	
Sous-total	201 796	9 940	0	0	9 940	0	
Autres titres immobilisés							
Non réévalués	155	0	0	0	0	0	
Total	201 951	9 940	0	0	9 940	0	

Note 3. Stocks et en cours :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Matières premières et autres approvisionnements	238	213
Produits intermédiaires et finis	1 065	719
Total	1 304	933
Provisions pour dépréciation		
Total net	1 304	933

Note 4. Créances de l'actif circulant et charges constatées d'avance :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2004	31 décembre 2005	Degré de liquidité de l'actif	
	Montant brut	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances :				
Créances de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	10 591	14 196	14 196	
Autres créances (*)	2 309	2 217	2 217	
Charges constatées d'avance	34	44	44	
Total	12 934	16 456	16 456	

(*) Dont avances versées sur commande 293 milliers d'euros

Note 5. Avances aux dirigeants. — Le montant des avances est nul.

Note 6. Capital. — Le capital est composé de 23 342 682 actions au 31 décembre 2005.

L'entreprise détient toujours 73 939 actions dans le cadre des options d'achat d'actions accordées au personnel. Leur prix de revient moyen ressort à 6,81 € et la dépréciation antérieure pour un total de 461 milliers d'euros n'a pas été modifiée en 2005.

Les actions propres sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

A la même date, il n'existe pas de participation des salariés au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

Les capitaux propres ont varié de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice précédent avant affectation du résultat	-9 718	-29 024
2. Affectation du résultat des exercices précédents à la situation nette par l'AGO	6 300	19 307
3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	-3 417	-9 717

Variations en cours d'exercice		
01. Variation du capital social		
02. Variation des primes, réserves, report à nouveau		
Réduction (application anticipée de l'avis 00-01 du CNC du 20 avril 2001 sur les passifs)	0	
Augmentation	218	0
03. Dotation sur les amortissements dérogatoires	138	0
04. Subventions d'investissements	0	0
05. Reprise sur la réserve de réévaluation	0	0
06. Reprise sur la provision spéciale de réévaluation	0	0
Capitaux propres a la clôture de l'exercice avant résultat	-3 061	-9 717
Résultat de l'exercice	29 306	6 300
Capitaux propres à la clôture de l'exercice résultat inclus, avant AGO	26 245	-3 417

— Options de souscription d'actions Metaleurop SA :

**Autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 1995
et de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2000 portant sur 6 % du capital social.**

Options attribuées par le Directoire ou le Conseil d'Administration	23 avril 1998	26 avril 1999	6 septembre 1999	3 mai 2000	20 septembre 2002	4 novembre 2002
Nombre d'options attribuées	361 000	544 500	37 000	253 900	273 650	300 000
Nombre d'options maintenues au 31 décembre 2005 (Représentant au total 5,66 % du capital)	71 300	153 000	0	86 000	160 000	300 000
Nombre de bénéficiaires	79	104	4	94	96	1
Nombre de bénéficiaires maintenus au 31 décembre 2005	20	33	0	36	45	1
Prix de souscription de l'action en euro	10,1	5,3	5,3	7,5	2,21	2,21
Date de levée des options						
Au plus tôt le	23 avril 2003	26 avril 2004	6 septembre 2004	3 mai 2004	20 septembre 2006	4 novembre 2002 (75 000 options) 1er juillet 2003 (75 000 options) 1er juillet 2004 (75 000 options) 1er juillet 2005 (75 000 options)
Au plus tard le	22 avril 2008	25 avril 2009	5 septembre 2009	2 mai 2010	20 septembre 2012	4 novembre 2012

Actionnariat. — En application de l'article L 233 - 13 du Code du Commerce, il est précisé que la participation des actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société et le nombre de voix attachées à ces actions étaient les suivants au 31 décembre 2005.

	Au 31 décembre 2005	
	Actions	Voix
Glencore	33,00 %	33,10 %
Gam Global Diversified	5,32 %	5,32 %

La Société a été informée le 3 février 2006 qu'un franchissement de seuil avait été atteint le 28 mai 2003 par Gam Global Diversified.

Bourse	Exercice 2003	Exercice 2002
Cours le plus haut	1,89	€ 4,78
Cours le plus bas	0,14	€ 1,63

Cours en fin de période	0,54	€ 1,65
Capitalisation en fin de période (en millions d'euros)	12,6	38,5

La cotation du titre a été suspendue le 27 juin 2003. Le dernier cours coté était de 0,54 € soit une capitalisation boursière de 12,6 millions d'euros. La cotation du titre a repris le 3 février 2006.

Entre le 3 février 2006 et le 9 juin 2006, le titre a atteint un plus bas le 6 février 2006 à 3,30 € et un plus haut à 11,71 € le 12 mai 2006.

Note 7. Provisions (hors actif immobilisé). — Les dotations aux provisions nettes des reprises s'élèvent à 6 794 milliers d'euros.

— Etat des provisions :

(En milliers d'euros)	Provisions au 31 décembre 2004	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions au 31 décembre 2005
			Reprises de l'exercice		
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques et charges					
Coûts environnementaux	16 839	2 143	1 202		17 780
Restructuration sites industriels	1 277	546	429	170	1 224
Restructuration du siège social	224	2	143		84
Retraites	322	174	40		456
Pertes de change					
Autres	1 765	6 428	551		7 642
Sous total	20 427	9 294	2 365	170	27 186
Provisions pour dépréciation					
Créances clients	3 567	36			3 603
Autres	538				538
Sous total	4 105	36			4 141
Total	24 532	9 329	2 365	170	31 326
Dotations et reprises de provisions					
D'exploitation		519	1 000		
Financières					
Exceptionnelles		8 810	1 535		

Note 8. Dettes. — Les dettes financières diminuent de 21 755 milliers d'euros, principalement en raison des abandons de créances consentis par les créanciers ayant choisi l'option n°1 dans le cadre du plan de continuation.

— Etat des dettes :

(En milliers d'euros)	Degré d'exigibilité du passif						
	Échéances						
	31 décembre 2004 Montant	31 décembre 2005 Montant	A moins d'un an	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Dont dettes garanties par des sûretés réelles	Dont charges à payer
Dettes financières							
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit							
A deux ans au maximum à l'origine							
A plus de deux ans à l'origine	38 026	2 316	1 272	944	99		432
Autres emprunts et dettes financières divers	16 072	30 028	9 877	12 682	7 469	1 169	138
Total	54 098	32 343	11 150	13 626	7 568	1 169	570
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 313	4 842	2 499	823	1 520		764
Dettes fiscales et sociales	1 186	2 230	1 146	339	745		1 376
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61	42	42				
A utres dettes	13 417	7 651	918	2 163	4 570		186
Total	17 977	14 765	4 605	3 326	6 835		2 326

Note 9. Écart de conversion :

(En milliers d'euros)	Écart actif (perte latente)	Écart passif (profit latent)	Écart net	Provision pour perte de change
Créances diverses	407	407		
Total	407	407		

Note 10. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan :

(En milliers d'euros)	Total	Dont concernant les entreprises liées	Dont dettes ou créances représentées par effets de commerce
Actif (net des éventuelles provisions comptabilisées) :			
Participations	55 685	50 166	
Créances rattachées à des participations (*)	17 743	3 081	
Prêts	4		
Autres titres immobilisés	41		
Autres immobilisations financières	96		
Avances et acomptes versés sur commandes	293		
Créances clients et comptes rattachés (**)	10 593	10 523	
Autres créances	1 849	1 336	
Valeurs mobilières de placement (actions propres)	43		
Disponibilités	6 338		
Passif :			
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 316		
Autres emprunts et dettes divers	30 028		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 842	294	
Dettes fiscales et sociales	2 230		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42		
Autres dettes	7 651	6 376	

(*) Dont produits à recevoir : 17 089 milliers d'euros

(**) Dont produits à recevoir : 4 milliers d'euros

Notes sur le compte de résultat.

Note 11. Chiffre d'affaires. — Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	Exercice 2005	Exercice 2004
Par type d'activité :		
Etablissements industriels	25 175	24 484
Négoce		
Autres	1 185	272
Total	26 360	24 756
Par marché géographique :		
France	1 736	1 562
Étranger	24 624	23 194
Total	26 360	24 756

Note 12. Rémunérations des dirigeants. — Rémunérations allouées aux membres du :

Conseil d'administration	339 081 €
--------------------------	-----------

Note 13. Produits et charges exceptionnels. — Le bénéfice exceptionnel de 25 098 milliers d'euros est principalement constitué de :

- Impact positif du plan de continuation à hauteur de 17 604 milliers d'euros ;
- Reprise de provisions sur des créances détenues sur la Société minière et métallurgique de Penarroya Espagne à hauteur de 12 588 milliers d'euros ;
- Dotation aux provisions pour risques d'une créance détenue sur une filiale Delot Metal à hauteur de 1 987 milliers d'euros ;
- Dotation aux provisions pour charges pour la réhabilitation du site de l'Estaque à hauteur de 1 466 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits nets sur opérations de gestion	22 266	-1 180
Total	22 266	-1 180
Produits / charges nets sur opérations en capital		
Cession de titres de participation et autres titres immobilisés	-466	-5
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-27	-739
Divers		
Total	-492	-744
Dotations / (reprises) nettes sur provisions		
Amortissements dérogatoires, provision spéciale et écart de réévaluation		
Provisions titres et risques divers	3 360	5 800
Provisions pour dépréciation des avances et créances commerciales	-36	20
Total	3 324	5 820
Résultat exceptionnel	25 098	3 895

Note 14. Frais accessoires incorporés aux achats. — Les transports, assurances-transports, commissions et rémunérations des transitaires incorporés aux achats concernent les matières premières pour un montant de 1 471 milliers d'euros.

Note 15. Produits et charges financiers concernant les entreprises liées :

(En milliers d'euros)	Total	Dont concernant entreprises liées
Produits financiers		
De participations	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	162	142
Autres intérêts et produits assimilés	1	
Différences positives de change		
Reprises de provisions	7 570	1 588
Total	7 732	1 730
Charges financières		
Dotations aux provisions	5 136	5 136
Intérêts et charges assimilées	1 577	
Différences négatives de change		
Total	6 713	5 136

Autres informations

Note 16. Effectif moyen :

	Ouvriers	Employés, techniciens et agents de maîtrise	Cadres	Total 2005	Total 2004

1. Salariés de l'entreprise					
A temps complet	9	10	5	24	27
Inférieure à l'exercice		1		1	
Total	9	11	5	25	27
2. Mis à la disposition de l'entreprise					

Cet effectif a cumulé, au 1er janvier 2006, un capital DIF (Droit individuel de formation) de 895,4 heures.
Aucune formation dans le cadre de ces droits n'a été demandée en 2005.

Note 17. Autres engagements hors bilan :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Engagements donnés :		
Avals, cautions, garanties	1 169	0
Achats et ventes à terme de devises	0	0
Total	1 169	
Engagements reçus :		
Avals, cautions, garanties		
Achats et ventes à terme de devises	0	0
Total		

L'hypothèque sur le terrain de l'Estaque accordée à l'Agence de l'eau a été maintenue dans le cadre du plan de continuation.
A la date de rédaction, le montant des créances abandonnées dans le cadre de l'option « 1 », faisant l'objet d'une clause de retour à meilleure fortune, s'élève à 21 165 milliers d'euros.

Note 18. Crédit-bail. — Il n'y a pas de contrat de crédit-bail significatif en fin d'exercice.

Note 19. Accroissement et allègements de la dette future d'impôt. — Nature des différences temporaires entre le régime fiscal et le traitement comptable :

	(En milliers d'euros)
Accroissement de la dette future d'impôt :	
Amortissements dérogatoires sur immobilisations corporelles et incorporelles	
Allègement de la dette future d'impôt :	
Provisions non déductibles dans l'année de comptabilisation :	
Provision pour primes de médaille	69
Provision pour indemnités et allocations du personnel	696
Provision pour charges diverses	17 936
Provision pour risques divers	734
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	
Charges à payer non déductibles dans l'année de comptabilisation	55
Total	19 490

— Déficits fiscaux reportables de Metaleurop SA :
A 33,33 % – Amortissements réputés différés ;
A 19 % – Moins-values nettes à long terme.

— Déficits d'ensemble du groupe d'intégration fiscale :

Déficit reportable indéfiniment	111 026
A 19 % – Moins-values nettes à long terme	52 597

Note 20. Intégration fiscale. — Depuis le 1er octobre 1994, la société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Le périmètre d'intégration, pour l'exercice 2005, comprend les filiales suivantes : Metaleurop Commercial SAS, C2P SAS, Delot Métal SA.
Le calcul de la charge d'impôt de chaque filiale est effectué en appliquant les règles de droit commun afin d'assurer la neutralité de ce régime pour la filiale.

Note 21. Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2005. — Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société		Cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société
				Brute	Nette	Valeur brute	Valeur nette				
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu)											
Metaleurop Nord SAS, France (Société en liquidation)	16 769	N/A	100,00	59 511	0	130 254	0		N/A	N/A	0
Metaleurop commercial sas, France	152	27	100,00	152	149	0	0		605	347	0
C2P SAS, France	900	1 110	100,00	1 708	1 708	30	30		9 351	895	0
Delot Metal SA, France	14 984	-16 970	100,00	40 464	0	3 962	1 975		0	-5 753	0
Metaleurop GmbH, Allemagne	25 565	-13 165	100,00	56 976	47 805	0	0		1 075	4 996	0
Fonderie et manufacture de Métaux SA, Belgique	475	1 265	100,00	1 867	600	0	0		15 845	481	0
2. Participations (moins de 50 % du capital détenu)											
Recytech SA, France	12 160	-1 421	50,00	6 860	5 370	0	0		17 542	4 221	0
3. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
Filiales				34 184	9	38 290	14 662				
Participations				22	7	1 114	1 107				

Note 22. Procédures en cours. — Au 31 décembre 2005, Metaleurop SA est à notre connaissance citée dans aucune procédure dont l'impact ne serait pas provisionné.

En revanche deux nouvelles procédures sont nées postérieurement à la clôture de l'exercice :

1. Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Metaleurop SA pour une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS a hauteur de 50 millions d'euros. A la suite de l'audition du président-directeur général de Metaleurop SA, qui s'est tenue le 11 avril 2006, il a été fixé une audience des plaidoiries pour le 26 septembre 2006.

2. Une convocation devant le conseil des Prud'hommes de Lens de la part de 586 anciens salariés de la société Metaleurop Nord SAS. Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30 000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais. Aucun calendrier de procédure n'a été fixé à la date de rédaction de ce rapport.

Compte tenu de l'avancée de ces deux procédures à la date d'arrêtés des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Note 23. Informations environnementales :

— Présentation générale : Le groupe Metaleurop, créé en 1988, a repris toutes les unités industrielles de l'ex-Société Minière et Métallurgiques Peñarroya ainsi que la responsabilité d'une trentaine de concessions de mines en France.

Metaleurop a défini en novembre 2003 un programme de mise en sécurité de ses concessions minières qui a été validé par le Ministère de l'Industrie et sert de référence pour les autorités locales. L'objectif est d'avoir finalisé l'ensemble des renonciations à fin 2010.

Un ancien établissement industriel situé à l'Estaque (Marseille) dont l'activité a été arrêtée en 2001 fait l'objet de sécurisation et d'études préparatoires pour organiser le chantier de réhabilitation.

Pour les unités de Villefranche-sur-Saône (Rhône) et Escaudoeuvres (Nord), les investissements portent majoritairement sur la réduction des rejets atmosphériques avec des travaux pour confiner les opérations pouvant émettre des poussières et protéger les sols de tout risque de pollution.

La gestion environnementale est appliquée aux sites en activité et aux sites arrêtés en conformité avec la Charte Environnement de 1995 et avec la Politique environnementale définie en 1998.

— Anciennes mines et concessions : La mise en sécurité d'anciens travaux miniers dépend de la législation du Code minier. L'entreprise doit procéder à des travaux visant à assurer une fermeture pérenne des galeries mais aussi la mise en sécurité des ouvrages en surface comme les anciens bâtiments ou les dépôts de stériles produits lors de l'exploitation minière. Il est également nécessaire de prendre en compte le risque d'impact sur le milieu naturel des eaux minières qui, après avoir traversé les ouvrages miniers, peuvent contenir des polluants toxiques. D'ailleurs trois anciennes mines sont équipées d'installations de traitement des eaux avant rejet.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation des anciens sites miniers s'élève au 31 décembre 2005 à 4 620 000 euros.

La méthode d'évaluation des montants à provisionner a consisté à établir un budget prévisionnel avec des bureaux d'études spécialisés. Ensuite à partir des consultations d'entreprises, les devis servent à affiner le prévisionnel.

Au cours de l'exercice 2005, le montant des travaux réalisés s'établit à 930 000 euros. Dans la même période les différentes hypothèses prises dans le budget prévisionnel ont été affinées conduisant à devoir augmenter les coûts prévisionnels d'environ 483 000 euros. Notamment pour un site dans le Gard avec le devis définitif de la modernisation de l'unité de traitement des eaux et la prise en compte d'études et de travaux supplémentaires pour une pollution de sols.

— L'Estaque : L'usine de l'Estaque a été arrêtée en février 2001. Les impacts sur le milieu naturel sont centrés sur le site avec des stocks de résidus métallurgiques et de déchets de démolitions qui devront être stockés dans un dépôt complètement étanche sur site. Les eaux météoriques traversent les dépôts non protégés et se chargent en éléments toxiques, essentiellement l'arsenic. Une partie des écoulements est récupérée et traitée mais l'autre partie rejoint et pollue les eaux souterraines. L'élimination de tous les déchets en surface permettra de résoudre ce transfert de pollution.

Un arrêté préfectoral définit le programme de réhabilitation du site en fixant les objectifs de qualité des sols après traitement et les prescriptions techniques relatives à la construction du stockage qui doit être commun avec un deuxième industriel ayant des terrains limitrophes au nôtre.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation du site de l'Estaque s'élève au 31 décembre 2005 à 13 320 000 euros. Pour le chantier de réhabilitation la méthode a consisté à établir un budget prévisionnel avec un bureau d'étude spécialisé. Cette évaluation est une obligation réglementaire lors de la cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement et a été transmise à l'administration dans ce cadre. Par ailleurs, une tierce expertise réalisée pour la procédure de redressement judiciaire a validé le montant.

Le chantier de construction du site de stockage a fait l'objet d'une offre ferme en 2000 de l'industriel voisin mais ce contrat est actuellement remis en cause par ce même industriel.

En 2005, l'administration a demandé à Metaleurop SA de faire réaliser un bassin de retenue des eaux en amont de son site. Les travaux sont en cours et ont été provisionnés pour 280 000 euros. Un nouvel arrêté préfectoral est en cours d'élaboration avec les autorités locales en reportant la date de fin des travaux au 31 décembre 2010. Les provisions pour les coûts récurrents de sécurisation du site ont été étendus à cette date, augmentant d'autant les provisions pour un montant d'environ 1 545 000 euros.

— Autres provisions sur sites en activité : Le montant des provisions des sites en activité est détaillé pour la France :

— 460 000 euros : usine de Villefranche, couvrant l'incertitude des conséquences de la mise en place, en novembre 2005, de Servitudes d'utilité publique (SUP) autour du site et la plainte d'un riverain pour pollution au plomb d'un terrain à proximité de l'usine ;

— 152 000 euros : usine d'Escaudoevres : couvrant l'incertitude des conséquences de la mise en place, en mai 2004, de Servitudes d'utilité publique autour du site. Pour l'instant, aucune réclamation n'a été formulée

En 2005, aucune action relative à ces sites n'a occasionné de reprise de provisions.

— Passifs éventuels : En 2004, Metaleurop avait demandé une évaluation des coûts de remise en état des sites français en cas de cessation d'activité à un bureau d'étude spécialisé. Les travaux prennent en compte le démantèlement, l'élimination des installations industrielles en décharge contrôlée, le nettoyage complet des bâtiments et la remise en état des sols en considérant deux hypothèses, soit le stockage étanche des terres polluées sur le site soit leur évacuation en décharge contrôlée.

Pour l'ensemble des deux sites de passage de batteries le montant des travaux varie de 6 000 000 euros à 8 500 000 euros mais pour l'instant il n'existe pas d'obligations réglementaires de devoir provisionner ce coût.

En contre partie, la vente des terrains couvrirait une part des travaux mais le solde qui resterait négatif serait à supporter sur les fonds propres du Groupe.

— Autres informations : Pour les usines de Villefranche et d'Escaudoevres, les dépenses environnementales n'ont pas connu d'évolution notable en 2005 et s'établissent à environ 590 000 euros.

Le montant des investissements environnementaux des deux sites est d'environ 520 000 euros et porte pour l'essentiel sur la prévention des envois de poussières (confinement de bâtiment, réfection de toiture) et la réfection des sols.

Pour l'année 2005, Metaleurop n'a pas fait l'objet de procédures d'amendes pour non-respect d'obligations réglementaires. Pour un site minier un arrêté de consignation de 39 000 euros pour l'étude de stabilité de la digue à stériles a été pris par le Préfet. La procédure devrait être abandonnée dès que l'étude, toujours en cours, sera rendue.

Metaleurop SA n'a pas été attributaire de fonds ou d'aides publiques en 2005.

— Capital, autres titres, résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices :

Montants exprimés en euros	2001	2002	2003	2004	2005
I. Capital et autres titres en fin d'exercice					
Capital social	88 964 224	88 964 224	88 964 224	88 964 224	88 964 224
Nombre des actions ordinaires existantes	23 342 682	23 342 682	23 342 682	23 342 682	23 342 682
Nombre des actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription	880 200	1 322 250	384 800	322 300	770 300
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 557 022	32 415 814	19 493 860	24 755 543	26 360 284
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 659 089	58 106 088	24 686 870	1 683 470	24 364 820
Impôts sur les bénéfices	-527 932	-544 931	640 367	90 000	172 500
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-18 911 620	-107 770 986	19 307 362	6 300 267	29 305 974
Résultat distribué					
III. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,09	2,51	1,06	0,07	1,04
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-0,81	-4,62	0,83	0,27	1,26
Dividende net attribué à chaque action					
IV. Personnel					

Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	132	81	50	27	25
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 496 200	3 340 107	2 033 841	1 094 874	1 226 565
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	2 906 671	1 972 926	1 249 795	562 721	549 392

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2005.

— Titres immobilisés et valeurs de placement (en milliers d'euros) :

Sociétés émettrices	Valeur nette au bilan
I. Filiales et participations :	
A) Etrangères :	
Metaleurop GmbH	47 805
Fonderie et manufacture de métaux SA	600
Autres titres	9
	48 414
B) Françaises :	
Metaleurop Nord SAS	0
Metaleurop Commercial SAS	149
Recytech SA	5 370
C2P SAS	1 708
Delot Métal SA	0
Autres titres	44
	7 271
Total filiales et participations	55 685
II. Titres immobilisés et de placement :	
Titres immobilisés	41
Actions propres	43
Total titres immobilisés et de placement	84
Total des valeurs mobilières	55 769

Tableau des affectations de résultat (en milliers d'euros).

— Affectation du résultat :

1. Résultat de l'exercice	29 306
Dont résultat courant après impôt	4 208
2. Affectation au report à nouveau	29 306

Rapport général des commissaires aux comptes.

Exercice clos le 31 décembre 2005.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Metaleurop S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes exposées dans la note V de l'annexe relatives aux deux nouvelles procédures nées postérieurement à la clôture :

— Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Metaleurop SA pour une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 M€. A la suite de l'audition du Président-Directeur Général de Metaleurop SA, qui s'est tenue le 11 avril 2006, il a été fixé une audience des plaidoiries pour le 26 septembre 2006.

— Une convocation devant le conseil des Prud'hommes de Lens de la part de 586 anciens salariés de la société Metaleurop Nord SAS. Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30 000 € et d'une somme de 300 € à titre de frais. Aucun calendrier de procédure n'a été fixé à la date de rédaction de ce rapport.

Compte tenu de l'avancée de ces deux procédures à la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Metaleurop, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

Nous attirons également votre attention sur la note V de l'annexe qui expose la levée des incertitudes qui pesaient sur la continuité de l'exploitation de la société au regard de deux procédures antérieures :

— Dans son arrêt du 19 avril 2005, la Cour de cassation a mis un terme à la procédure d'extension de la liquidation judiciaire de la société Metaleurop Nord S.A.S. à Metaleurop S.A. engagée antérieurement par les liquidateurs de Metaleurop Nord.

— Le 24 novembre 2005, le Tribunal de commerce de Paris a homologué le plan de continuation mettant ainsi fin au redressement judiciaire de la société. Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable intervenus au cours de l'exercice, tels que décrits dans la note VI de l'annexe, relatifs à la première application des règlements CRC n° 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs et CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Changements de méthodes comptables : Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

— Provisions : Votre société constitue des provisions pour couvrir divers risques tels que détaillés dans les notes VI et 7 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous avons apprécié les données et les hypothèses retenues par la société, et examiné les modalités de détermination des provisions ainsi que les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes par la société au 31 décembre 2005.

— Immobilisations financières : La société évalue annuellement la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières et participations selon la méthode décrite dans la note VI relative aux règles et méthodes comptables. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 12 juillet 2006.

Les commissaires aux comptes:

KPMG Audit:	Deloitte & Associés:
Département de KPMG S.A. :	
Catherine Porta ;	Albert Aidan.
Associée ;	Associé.

B. — Comptes consolidés.

I. — Bilan consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros).

Actif	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Actifs non-courants			

Immobilisations corporelles	3 et 5	62 387	58 788
Immobilisations incorporelles	4 et 5	259	1 869
Actifs financiers	6	501	10 940
Participations dans les entreprises associées	6	0	872
Actifs d'impôts différés	27	9 468	6 081
		72 615	78 550
Actifs courants			
Stocks	7	43 078	32 543
Clients et comptes rattachés	8	27 731	16 206
Actifs d'impôts exigibles		0	0
Autres actifs courants	9	23 700	5 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	11 876	5 325
		106 385	59 168
Actifs non-courants détenus en vue de la vente	11	8 246	0
		114 631	59 168
Total actifs		187 246	137 718

Passif	Notes	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Capitaux propres et passifs			
Capital émis	12	88 964	88 964
Primes d'émission	12	6 159	5 941
Réserves consolidées – part du Groupe	12	-127 748	-135 088
Résultat de l'exercice – part du Groupe	12	53 800	8 550
Réserves de conversion	12	1 484	1 484
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		22 659	-30 149
Intérêts minoritaires			2 512
Total capitaux propres		22 659	-27 637
Passifs non-courants			
Emprunts portant intérêt	13	3 727	2 007
Provisions	14	28 491	25 709
Retraites	15	29 062	29 038
Autres passifs non-courants	18	21 438	0
Passifs d'impôts différés	27	8 678	8 363
		91 396	65 117
Passifs courants			
Emprunts portant intérêt	13	13 255	3 751
Provisions	14	7 428	5 866
Retraites	15	1 639	1 584
Fournisseurs et comptes rattachés	16	21 800	17 107
Passifs d'impôts exigibles		0	0
Autres passifs courants	17-18	26 427	71 930
		70 548	100 238
Passifs directement liés aux actifs non courants destinés à être cédés	11	2 643	0
Total passifs		164 587	165 355
Total des capitaux propres et passifs		187 246	137 718

Solde au 31 décembre 2005	23 342 682	88 964	6 159	-73 947	1 484	22 660	0	22 660
---------------------------	------------	--------	-------	---------	-------	--------	---	--------

IV. — Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros).

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net des sociétés intégrées	54 149	8 987
Charges (et produits) sans incidence sur la trésorerie	-7 588	5 685
Amortissements / immobilisations corporelles	9 187	9 552
Amortissements / actifs incorporels	753	1 126
Pertes de valeur (reprises) / immobilisations corporelles	-9 830	0
Pertes de valeur (reprises) / actifs incorporels	0	0
Pertes de valeur (reprises) / actifs financiers	-12 588	122
Variation des provisions	4 423	-5 633
Plus ou moins values sur cessions d'actifs immobilisés	764	1 068
Autres ajustements	-297	-550
Variation du besoin en fonds de roulement	-80 890	-7 113
Stocks	-10 535	-3 018
Clients et comptes rattachés	-11 525	1 640
Fournisseurs et comptes rattachés	4 692	-7 841
Autres actifs et passifs courants	-63 522	2 106
Variation des actifs et passifs d'impôts différés	-3 072	2 025
Variation des actifs et passifs non courants	39 650	-3 731
Variation des autres actifs et passifs non courants liés à des activités à céder	-920	0
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 329	5 854
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	-6 686	-5 205
Cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	87	179
Acquisitions d'actifs financiers	0	-120
Réduction d'actifs financiers	4 561	0
Subventions d'investissements	0	0
Encaissements / (décaissements) sur autres actifs et passifs non courants	-587	1 060
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-2 625	-4 086
Variation des emprunts portant intérêt (courant)	6 102	-6 382
Variation des emprunts portant intérêt (non courant)	1 720	2 007
Autres mouvements sur le capital	25	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7 847	-4 375
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	6 551	-2 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	5 325	7 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	11 876	5 325
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	6 551	-2 608

V. — Notes annexes aux comptes consolidés.

Note 1. Présentation de l'activité et des événements majeurs :

1.1. Références de la société. — En date du 21 juin 2006, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Metaleurop SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Metaleurop SA est une société anonyme cotée à la bourse de Paris immatriculée en France.

1.2. Caractéristiques de l'activité. — Metaleurop est née en 1988 de la fusion de la Société minière et métallurgique de Peñarroya, elle-même créée en 1881, et de la division des métaux non ferreux de la société allemande Preussag.

Metaleurop est un groupe implanté principalement en France, en Allemagne et en Belgique, regroupant une dizaine de sites de production.

Ses activités concernent le domaine du recyclage du plomb et du plastique (à partir des batteries d'automobile et industrielles), le recyclage du zinc en provenance des poussières issues des aciéries électriques, la production d'oxydes de zinc et de métaux spéciaux pour l'industrie électronique.

1.3. Evénements majeurs de l'exercice 2005 :

— Extension de la liquidation judiciaire de Metaleurop Nord SAS à Metaleurop SA : Il est rappelé que suite à la demande des liquidateurs de Metaleurop Nord SAS, la Cour d'appel de Douai avait, dans son arrêt du 16 décembre 2004, écarté la fictivité de Metaleurop Nord SAS mais considéré qu'il existait des relations financières anormales entre les deux sociétés et donc une confusion des patrimoines.

Metaleurop SA avait immédiatement saisi la Cour de cassation : cette dernière dans son arrêt du 19 avril 2005 a cassé la décision de la Cour d'appel de Douai renvoyant l'affaire devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière, le 11 octobre 2005 a confirmé l'absence de confusion des patrimoines entre les deux sociétés et a donc rejeté définitivement la demande des liquidateurs.

Malgré la liquidation judiciaire (par extension) de Metaleurop SA entre le 16 décembre 2004 et le 19 avril 2005, l'activité s'est poursuivie et aucun actif n'a été cédé par les liquidateurs.

— Redressement judiciaire de Metaleurop SA : L'administrateur judiciaire en charge du redressement judiciaire de Metaleurop SA a déposé le 9 septembre 2005 un projet de plan de continuation auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Metaleurop SA a été notifié le 1er septembre 2005 d'un rachat intervenu le 4 août 2005 par le groupe Glencore auprès de certaines banques de leurs créances sur la société, représentant au moment du dépôt de bilan environ 32% du passif déclaré. Ce rachat a permis le dépôt du projet de plan de continuation.

Le 24 novembre 2005, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de continuation mettant ainsi fin au redressement judiciaire de Metaleurop SA.

Les deux incertitudes qui pesaient sur la poursuite de l'exploitation de la société ont donc été levées et le 3 février 2006 la cotation de l'action a pu reprendre. L'acceptation du plan de continuation a eu pour principal effet l'abandon et l'extinction de dettes par les créanciers dont l'impact sur le résultat au 31 décembre 2005 est de 22,4 M€. Ces abandons consentis dans le cadre du plan de continuation sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune dont les modalités sont décrites en note 18 de cette annexe.

Note 2. Méthodes comptables significatives :

2.1. Principes de préparation des états financiers. — Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

— Conformité aux normes comptables : En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Metaleurop a établi ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), et leur interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les principes et méthodes comptables du groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options retenues par le groupe.

Enfin en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

— Comparabilité des états financiers : Les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 décembre 2004 en normes IFRS, sont à l'exception d'IAS 32/39, ceux appliqués au 31 décembre 2005. Un rapprochement entre les comptes au 31 décembre 2004 et ceux du 1er janvier 2005 (qui intègrent l'application d'IAS 32/39) est fourni dans la note de transition intégrée dans le présent document.

— Continuité d'exploitation : Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, le plan de continuation présenté au Tribunal de commerce de Paris ayant été accepté en date du 24 novembre 2005.

— Comptes consolidés – Principes de consolidation : Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Metaleurop et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le Groupe, les comptes des sociétés dont le contrôle est partagé par le Groupe et celles dont le Groupe détient une influence notable.

— Participations non consolidées : Les titres des sociétés qui remplissent les critères de consolidation mais qui n'ont plus aucune activité ne sont pas consolidés et sont inscrits en titres de participation.

Conformément à IAS 39, les sociétés non consolidées pour lesquelles il est impossible d'évaluer leur juste valeur de façon fiable, notamment parce qu'elles ne sont pas cotées, sont valorisées au coût.

— Participation dans les entreprises associées : La participation du groupe dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du groupe.

— Participation dans les coentreprises : La participation du groupe dans les coentreprises contrôlées conjointement est comptabilisée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, ce qui implique de consolider ligne par ligne, dans les rubriques correspondantes des états financiers consolidés, la quote-part des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise.

2.2. Recours à des estimations. — Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites par la direction du Groupe; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les amortissements, les provisions pour perte de valeur relatives aux actifs incorporels et corporels industriels et sur les provisions pour réhabilitations des sites miniers, les engagements de retraite, les impôts différés.

L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

2.3. Résumé des méthodes comptables significatives :

2.3.1. Présentation du bilan : Conformément à IAS 1, le Groupe a choisi une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « Courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « Courants », d'une part et en actifs « Non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

2.3.2. Conversion des comptes des filiales étrangères : Les comptes consolidés sont établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle du groupe, l'ensemble des sociétés consolidées faisant partie de la zone euro.

— Conversion des opérations en devises : Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux historique en vigueur à la date de la transaction. A la clôture, les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de clôture, et l'écart de change latent qui en résulte est inscrit au compte de résultat.

2.3.3. Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, excluant les coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut le coût d'acquisition ou le coût de production ainsi que les coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et dans ses conditions d'exploitation.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité de l'actif :

Constructions	20 à 50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 30 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 15 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) sont inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

2.3.4. Coûts d'emprunt : Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3.5. Subventions : Les subventions sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations corporelles concernées et sont reprises en résultat au fur et à mesure de leur amortissement.

2.3.6. Goodwill : Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Un goodwill doit être soumis à des tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il s'est déprécié.

2.3.7. Immobilisations incorporelles : Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation d'actifs »).

Un résumé des durées d'utilité les plus généralement appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

Licences de logiciels	Amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans
Brevets, etc	Amortissement linéaire sur des durées de 10 à 20 ans

2.3.8. Dépréciation d'actifs :

— Tests de dépréciation des actifs incorporels et des goodwill : Les goodwill et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession. Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les goodwill.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des goodwill sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

— Tests de dépréciation des immobilisations corporelles industrielles : Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

2.3.9. Actifs financiers : Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation des sociétés non consolidées, les créances rattachées aux participations, ainsi que les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers.

Conformément à IAS 39, les titres de participation des sociétés contrôlées et non cotées qui ne sont pas consolidées en raison de leur caractère non significatif sont analysés comme des titres disponibles à la vente et valorisés à leur juste valeur. Les pertes et gains latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

2.3.10. Stocks : Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Ce coût de revient inclut les coûts de matières et de la main-d'oeuvre directe ainsi qu'une quote-part de frais indirects de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

2.3.11. Clients et autres débiteurs : Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 60 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le groupe supportant le risque de non recouvrement *in fine*.

2.3.12. Actifs non-courants détenus en vue de la vente et passifs afférents : Conformément à la norme IFRS 5, sont considérés comme destinés à être cédés, les actifs non courants qui sont disponibles à la vente et dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente des actifs a été engagé par un niveau de direction approprié. Les actifs non courants considérés comme destinés à être cédés sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Ces actifs cessent d'être amortis.

2.3.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2.3.14. Emprunts portant intérêts : Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à la norme IAS 32, tout engagement de rachat d'actions propres doit donner lieu à la constatation d'un passif financier par prélèvement sur les capitaux propres pour un montant égal au prix de rachat actualisé. Lorsque le prix de rachat est fixe, seul l'effet de la désactualisation affecte le résultat futur.

Les normes IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduisent le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Metaleurop SA A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue. La dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie une charge ou un produit financier. Compte tenu du fait que ce traitement comptable ne permet pas de refléter de manière économique les transactions concernées et du manque de clarté des textes concernant le champ des engagements couverts en particulier sur les engagements conditionnels, l'IFRIC, organisme d'interprétation des normes IFRS, a été saisi afin de préciser le traitement comptable et le champ d'application des textes; le résultat des travaux de l'IFRIC et de l'IASB est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus. Tout engagement de ce type donne lieu à l'enregistrement d'une dette financière égale au prix de rachat actualisé.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

2.3.15. Provisions : Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions.

Les provisions constituées par le Groupe concernent principalement les travaux de remise en état ou de dépollution des sites.

Concernant les sites en cours d'exploitation, des provisions sont comptabilisées pour couvrir des risques identifiés dès lors qu'une obligation légale ou réglementaire est déclarée.

Par ailleurs, des provisions pour remise en état des sites sont comptabilisées pour les sites abandonnés, conformément aux obligations légales.

Les provisions comptabilisées au titre de la couverture de ces risques sont évaluées en fonction de l'expérience de la société dans le domaine minier et métallurgique et sur la base des devis externes quand ils sont disponibles.

Les provisions liées au cycle normal d'exploitation sont classées dans la catégorie des provisions courantes.

2.3.16. Avantages au personnel : Le Groupe constitue deux types de provision :

— Les provisions pour médailles du travail : De telles provisions sont constituées, si les règles locales (loi, règlement intérieur) mettent cet engagement à la charge du Groupe.

— Les provisions pour pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi : Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite ou de prévoyance. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. En Allemagne, certains salariés bénéficient de régimes de retraite complémentaire.

Au-delà des régimes de bases les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

— Régimes de base : Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

— Régimes à cotisations définies : Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

— Régimes à prestations définies : La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant la méthode « *Projected Unit Credit* ». Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux appropriés pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Ces régimes sont de différents types :

— rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite (régime de retraite en Allemagne) ;

— capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié (indemnités de fin de carrière en France).

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés selon la méthode du corridor : les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience ne sont reconnus que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur de l'engagement. La fraction excédant 10 % est alors étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés concernés.

2.3.17. Transactions dont le paiement est fondé sur actions : Des options d'achat et de souscriptions d'actions (plans de stocks-options) sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 Paiements fondés sur des actions, ces options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel, linéairement sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité du plan) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2005 sont évalués et comptabilisés selon les principes de la norme IFRS 2.

2.3.18. Contrats de location : Les contrats de location financement significatifs qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.3.19. Reconnaissance des produits des activités ordinaires : Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

— la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;

— la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;

— le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison :

— le chiffre d'affaires généré par les ventes de prestations est reconnu : lorsque les poussières de métaux sont physiquement consommées, sur les prestations d'élimination de déchets des poussières de métaux ;

— au fur et à mesure de l'exécution du service, pour les prestations de maintenance.

2.3.20. Présentation du compte de résultat et principaux indicateurs financiers : Comme le permet la norme IAS 1 : « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat.

— Résultat opérationnel courant : Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, tels que les effets du plan de continuation sur le passif de l'entreprise qui est traité de façon détaillée dans la note 18 des annexes.

— Autres produits et charges opérationnels : Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

— Résultat opérationnel : Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.3.21. Impôts : Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

2.3.22. Instruments financiers dérivés : Le groupe est exposé au risque de change (dollar) et au risque de cours de métal (plomb, zinc et argent).

Aucune couverture de ces risques n'a été mise en place au cours de l'exercice.

2.3.23. Résultat net par action : Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

2.3.24. Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur : A la date d'approbation de ces états financiers, les normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur sont les suivantes :

— IFRS 7 - Instruments financiers - Informations à fournir (applicable en 2007) ;

— IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location (applicable en 2006) ;

— IFRIC 8 - Champ d'application d'IFRS 2 (applicable en 2007) ;

— IFRIC 9 - Reestimation des dérivés incorporés (applicable en 2007) ;

— Amendement à IAS 1 - Présentation des états financiers - Informations à fournir sur le capital (applicable en 2006) ;

— Amendement à IAS 19 - Gains et pertes actuariels, régimes groupe et informations à fournir (applicable en 2006) ;

— Amendement à IAS 39 - Option juste valeur (applicable en 2006) ;

— Amendement à IAS 39 - Couverture des flux de trésorerie au titre de transactions futures intragroupes (applicable en 2006).

Le Groupe revoit l'ensemble de ces normes et interprétations afin de mesurer leur impact potentiel sur les résultats, la position financière et les flux de trésorerie consolidés et évaluer l'impact sur les informations à fournir.

Note 3. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations corporelles aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et 1er janvier 2004 :

31 décembre 2005 (En millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Terrains	5,9	-1,0	-0,0	4,9
Constructions	98,7	-78,2	-1,2	19,3
Installations matériel et outillage	189,2	-154,5	-1,3	33,4
Immobilisations en cours	2,8	-0,0	-0,1	2,7
Autres	18,3	-16,2	-0,0	2,1
Total	314,9	-249,9	-2,6	62,4

31 décembre 2004 (En millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Terrains	5,9	-1,0	-0,0	4,9
Constructions	102,3	-79,4	-5,7	17,2
Installations matériel et outillage	204,5	-165,3	-6,4	32,8
Immobilisations en cours	2,2	-0,0	-0,4	1,8
Autres	18,5	-16,4	-0,0	2,1
Total	333,4	-262,1	-12,5	58,8

1er janvier 2004 (En millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Terrains	5,9	-1,0	0,0	4,9
Constructions	101,1	-76,7	-5,7	18,7
Installations matériel et outillage	205,3	-161,7	-6,4	37,2
Immobilisations en cours	1,7	-0,0	-0,4	1,4
Autres	18,9	-16,7	0,0	2,1
Total	332,9	-256,1	-12,5	64,3

b) Variation des immobilisations corporelles entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2005 :

(En millions d'euros)	Valeurs nettes
Au 1er janvier 2004, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	64,3
Investissements	4,2
Amortissements de l'exercice	-9,6
Cessions	-0,3
Pertes de valeur	0,0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0,0
Effet des variations de change	0,0
Autres	0,2
Au 31 décembre 2004, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	58,8
Investissements	6,7
Amortissements de l'exercice	-9,2
Cessions	-0,4
Pertes de valeur (reprise)	9,9
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-3,3
Effet des variations de change	0,0

Autres	-0,1
Au 31 décembre 2005, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	62,4

c) Subventions liées à des immobilisations corporelles. — Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont présentées au bilan en déduction de la valeur comptable de l'actif et génèrent par conséquent une réduction de la charge annuelle d'amortissement. Le montant des subventions déduit de la valeur brute des actifs s'élève à 7 488 K€ pour 2004 et 7 522 K€ pour 2005.

Les subventions obtenues proviennent de fonds de développement régionaux en Allemagne et ont été accordées sous certaines conditions d'embauches ou d'investissements. A la date de clôture, toutes les subventions comptabilisées satisfont aux critères d'attribution et il n'existe pas de risque de remboursement.

d) Immobilisations acquises par voie de location financement :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
31 décembre 2005	1 930	-1 059	871
31 décembre 2004	1 930	-803	1 127
1er janvier 2004	2 277	-895	1 382

Les biens pris en location financement sont pour l'essentiel des matériels industriels.

Note 4. Immobilisations incorporelles et goodwill. — Les immobilisations incorporelles et les goodwill, hors actifs destinés à la vente, s'analysent comme suit :

a) Immobilisations incorporelles et goodwill aux 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et 1er janvier 2004 :

31 décembre 2005 (En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	675		-675	0
Concessions, brevets, licences, etc.	6 602	-6 343	0	259
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total	7 277	-6 343	-675	259

31 décembre 2004 (En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	675		-675	0
Concessions, brevets, licences, etc.	7 615	-5 746	0	1 869
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total	8 290	-5 746	-675	1 869

1er janvier 2004 (En milliers d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements cumulés	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Goodwill	675		-675	0
Concessions, brevets, licences, etc.	7 356	-5 292	0	2 064
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total	8 031	-5 292	-675	2 064

La perte de valeur comptabilisée concerne spécifiquement le goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie Norzinco France, et déprécié en totalité depuis le 1er janvier 2004.

b) Variation des actifs incorporels entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros)	Valeurs nettes
Au 1er janvier 2004, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	2 064
Augmentations	1 045
Dotations aux amortissements de l'exercice	-1 126
Cessions	-110
Pertes de valeur	0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	0

Effet des variations de change	0
Autres	-4
Au 31 décembre 2004, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	1 869
Augmentations	34
Dotations aux amortissements de l'exercice	-753
Cessions	0
Pertes de valeur	0
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente	-891
Effet des variations de change	0
Autres	0
Au 31 décembre 2005, valeur nette comptable après amortissement et perte de valeur	259

La diminution des actifs incorporels constatée en 2005, par rapport aux amortissements constatés, s'explique principalement par le reclassement de la quote-part des actifs incorporels de Recytech, en actifs détenus en vue de la vente, pour 891 milliers d'euros (il s'agit principalement d'une licence « SDHL » acquise séparément en 2004 et représentant le principal des augmentations d'immobilisations enregistrées en 2004).

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à 753 milliers d'euros au 31 décembre 2005 (dont 76 milliers d'euros, correspondant à la quote-part de la charge d'amortissement relative aux immobilisations incorporelles de Recytech).

Note 5. Tests de dépréciation. — Les provisions pour perte de valeur les plus significatives comptabilisées au 31 décembre 2005, suite à des tests de dépréciation sur des actifs, s'analysent comme suit :

— Provisions pour perte de valeur relatives aux actifs corporels industriels des unités génératrices de trésorerie C2P Germany, Harz-Metall Zinc et PPM : Au 1er janvier 2004, les unités génératrices de trésorerie concernées par des provisions pour perte de valeur de leurs actifs corporels industriels, étaient les suivantes :

- unité génératrice de trésorerie C2P Germany (C2P GmbH), filiale du Groupe, appartenant au secteur d'activité « Plomb » ;
- unité génératrice de trésorerie Harz-Metall Zinc, branche d'activité de sa filiale Harz-Metall GmbH, appartenant au secteur d'activité « Zinc » ;
- unité génératrice de trésorerie PPM (Pure Metals GmbH), filiale du Groupe, appartenant au secteur d'activité « Métaux spéciaux ».

Les unités génératrices de trésorerie C2P Germany et Harz-Metall Zinc étant déficitaires à la date de réalisation du test de dépréciation initial, et sans perspectives de redressement suffisantes pour permettre d'estimer de manière fiable leurs flux de trésorerie, conformément aux préconisations de la norme IAS 36, la valeur recouvrable de ces unités a été déterminée par référence à la juste valeur nette des coûts de cession de leurs actifs corporels industriels.

La valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie PPM a quant à elle été déterminée par référence à sa valeur d'utilité, en utilisant des flux de trésorerie, établis à partir de son budget 2004 et d'hypothèses prudentes quant à la projection de sa marge opérationnelle, avec la prise en compte d'un taux de croissance à long terme de 1,5 %. Ces flux ont été actualisés à un taux moyen après impôt de 9,0 %, calculés selon la méthode du coût moyen pondéré du capital.

Au 31 décembre 2004, en l'absence d'indice réel de perte de valeur supplémentaire (ni de reprise de perte de valeur) par rapport au montant des provisions enregistré au 1er janvier 2004, et par rapport au niveau des amortissements comptabilisés au cours de l'exercice 2004, le Groupe n'a procédé à aucun test de dépréciation complémentaire sur ces trois unités génératrices de trésorerie.

Au 31 décembre 2005, le Groupe a en revanche été amené à reprendre la totalité des provisions pour perte de valeur enregistrées sur les actifs corporels industriels des unités génératrices de trésorerie Harz-Metall Zinc et PPM. Cette reprise est justifiée par le redressement réel de l'activité de ces deux unités génératrices de trésorerie, tel qu'il peut être constaté à la fin de cet exercice. Pour PPM ce redressement est dû à la reprise des marchés liés aux filiales optiques ainsi que celui lié à la téléphonie portable. S'agissant de Harz-Metall, le redressement est dû essentiellement à l'évolution favorable des cours du zinc.

Le montant de cette reprise a été calculé, pour ces deux unités génératrices de trésorerie, par comparaison entre leur valeur nette comptable et leur valeur recouvrable, estimée au 31 décembre 2005.

Leur valeur recouvrable a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité, en utilisant des flux de trésorerie établis à partir de leur budget 2006 le plus récent et d'hypothèses prudentes quant à la projection de leur marge opérationnelle à long terme, avec la prise en compte d'un taux de croissance à long terme de 1,5 %. Ces flux ont été actualisés à un taux moyen après impôt de 9,0 %, calculés selon la méthode du coût moyen pondéré du capital. La valeur nette comptable au 31 décembre 2005, 31 décembre 2004 et au 1er janvier 2004, après perte de valeur, des actifs corporels industriels concernés, s'analyse comme suit :

31 décembre 2005 (En millions d'euros)	UGT C2P Germany	UGT Harz-Metall Zinc	UGT PPM
Valeur brute des actifs industriels	5,6	61,1	59,1
Amortissements cumulés	-1,6	-52,5	-54,0
Perte de valeur	-2,6	-0,0	-0,0
Valeur nette des actifs corporels	1,4	8,6	5,1

31 décembre 2004 (En millions d'euros)	UGT C2P Germany	UGT Harz-Metall Zinc	UGT PPM
Valeur brute des actifs industriels	5,6	60,6	58,8
Amortissements cumulés	-1,2	-51,6	-53,5
Perte de valeur	-2,6	-6,6	-3,2
Valeur nette des actifs corporels	1,8	2,4	2,1

1er janvier 2004 (En millions d'euros)	UGT C2P Germany	UGT Harz-Metall Zinc	UGT PPM
Valeur brute des actifs industriels	5,6	59,6	58,8
Amortissements cumulés	-0,8	-50,8	-52,8
Perte de valeur	-2,6	-6,6	-3,2
Valeur nette des actifs corporels	2,2	2,2	2,8

Pour les actifs corporels industriels du Groupe, le produit des reprises de perte de valeur comptabilisée dans le compte de résultat s'élève à 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2005, dont 6,6 millions d'euros pour l'unité génératrice de trésorerie Harz-Metall Zinc et 3,2 millions d'euros pour PPM.

Au 31 décembre 2005, le montant résiduel des provisions pour perte de valeur relatives à des actifs corporels industriels du Groupe s'élève à 2,6 millions d'euros et concerne exclusivement l'unité génératrice de trésorerie C2P Germany.

— Provision pour perte de valeur du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie Norzinco France : Conformément à la norme IAS 36, le Groupe a réalisé au 1er janvier 2004, un test de dépréciation du goodwill comptabilisé dans ses comptes consolidés, et affecté dans sa totalité à l'unité génératrice de trésorerie Norzinco France (soit 675 milliers d'euros). Pour réaliser ce test, le Groupe a comparé la valeur comptable de cette unité génératrice de trésorerie et sa valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur nette des coûts de cession.

Dans le cas de Norzinco France, l'estimation de la valeur d'utilité, retenue comme valeur de référence, a reposé sur l'estimation des flux de trésorerie futurs qui étaient susceptibles d'être générés par l'unité génératrice de trésorerie (à la date de réalisation du test) et l'utilisation d'un taux d'actualisation, après impôt de 9,0%, calculé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital.

Du fait du caractère irréversible de la provision pour dépréciation enregistrée au 1er janvier 2004, selon cette approche, le Groupe n'a pas procédé à une reprise de cette provision, malgré le redressement réel de la performance de Norzinco France, et dont les premiers effets pouvaient être constatés à la clôture de l'exercice 2004.

Cette provision portant par ailleurs sur la totalité du goodwill comptabilisé dans ses comptes consolidés, le Groupe n'a pas eu à réaliser de tests de dépréciation complémentaires, ni au 31 décembre 2004, ni au 31 décembre 2005.

— Provision pour perte de valeur de la participation dans Penox : Le Groupe a enregistré au 1er janvier 2004, une provision pour perte de valeur de sa participation de 30,16 % dans Penox, consolidée selon la méthode de mise en équivalence, dans la mesure où celle-ci présentait à cette date, selon les critères retenus par la norme IAS 36, des indices réels de perte de valeur (en particulier la situation déficitaire du groupe Penox et l'absence de visibilité sur ses perspectives de redressement, notamment en France).

Pour réaliser ce test, le Groupe a comparé la valeur comptable de cette participation et sa valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur nette des coûts de cession.

Dans le cas de Penox, l'estimation de sa valeur recouvrable a reposé sur une estimation, combinant l'application de multiples de valorisation sectoriels et l'actualisation des flux de trésorerie futurs susceptibles d'être générés par cette participation.

Sur la base d'une méthodologie de test identique, cette provision a été maintenue au 31 décembre 2004, réduisant à nouveau la valeur nette comptable de cette participation dans les comptes consolidés du Groupe du fait des pertes comptables enregistrées au cours de cet exercice, venue en déduction de la quote-part de situation nette reprise dans les comptes consolidés.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2004	1er janvier 2004
Valeur brute des titres mis en équivalence	5 372	5 800
Provision pour perte de valeur	-4 500	-4 500
Valeur nette des titres mis en équivalence	872	1 300

Cette provision a en revanche été révisée par une reprise au 31 décembre 2005, sur la base d'une estimation très récente de la juste valeur de cette participation, déterminée dans le cadre des négociations récemment engagées en vue de la céder. Cette reprise s'explique notamment par la quote-part des pertes comptables comptabilisée au cours de cet exercice, et venue à nouveau réduire la quote-part de situation nette reprise dans les comptes consolidés.

A compter du 31 décembre 2005, la participation du Groupe dans Penox est par ailleurs comptabilisée dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeur brute des titres détenus en vue de la vente	3 909	
Provision pour perte de valeur	-3 460	
Valeur nette des titres détenus en vue de la vente	449	

Pour les titres mis en équivalence, le produit des reprises de perte de valeur comptabilisé dans le compte de résultat s'élève à 1 040 milliers d'euros au 31 décembre 2005.

Note 6. Actifs financiers non-courants. — Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants valorisés au coût ou au coût amorti correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur. Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Autres créances non courantes	0	3 585
Actifs financiers disponibles à la vente	93 722	95 965
Créances rattachées à des participations	151 161	168 851
Prêts	52	34

Autres actifs financiers	548	585
Actifs financiers	245 483	269 020
Moins : provision pour dépréciation	-244 982	-258 080
Actifs financiers non courants	501	10 940

La diminution des actifs financiers non courants de 10,4 M€ s'explique principalement par le reclassement en 2005 en actifs financiers courants d'une créance sur cession d'immobilisations de 3,6 M€ et de la créance sur Penarroya de 4,6 M€, ces deux créances devant être encaissées en 2006. Les actifs financiers disponibles à la vente sont principalement constitués des sociétés non consolidées détenues à plus de 50 % par le groupe. Les principales caractéristiques des sociétés non consolidées détenues à plus de 50 % par le groupe sont présentées dans le tableau suivant :

(En milliers d'euros)	Localisation juridique	Valeur comptable des titres au 31 décembre 2005	Valeur comptable des titres au 31 décembre 2004
Fers et minières		1	1
Metaleurop EURL (TUP en 2005)	Paris	0	231
Traitements métallurgiques		7	7
Metaleurop Nord	Paris	59 510	59 474
Groupement forestier Malacan	Paris	0	58
Conimast	Saint Florentin	0	1 990
Franco haitienne des mines		13	13
Metaleurop International Finance	Amsterdam	253	253
Penarroya Espagne	Carthagène	33 872	33 872
Vicmetco Inc		1	1
ME Trade Espana	Madrid	64	64
Penarroya Utah	Etat de Utah	1	1
Valeur brute des actifs disponibles à la vente		93 722	95 965
Moins : provision pour perte de valeur		-93 705	-94 217
Valeur nette des actifs disponibles à la vente		17	1 748

La société Metaleurop Nord SAS en liquidation judiciaire a été déconsolidée au 1er janvier 2002 et figure pour une valeur nette de 0 après dépréciation des titres de participation détenus et des créances rattachées comptabilisés pour respectivement 59,5 millions d'euros et 131,6 millions d'euros.

La participation de 19,9 % dans Conimast International SA a été cédée en décembre 2005 pour un montant de 1,5 millions d'euros.

La quote-part revenant au Groupe du résultat des sociétés non consolidées n'est pas significative.

La contribution de l'ensemble de ces sociétés représente moins de 1% du chiffre d'affaires et du bilan. La contribution en capitaux propres s'élèvent à moins de 50 K€.

Participation dans les entreprises associées. — En 2005, toutes les entreprises associées ont été reclassées dans la catégorie des actifs détenus à la vente et comptabilisées conformément à IFRS 5, ainsi qu'il est décrit dans la note 11 de la présente annexe.

A titre comparatif, les entreprises associées présentaient les caractéristiques suivantes en 2004 :

31 décembre 2004 (En millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Fraction du capital détenu	Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Contribution aux capitaux propres
Penox SA	18,3	30,16 %	-0,6	7,1
Penox GMBH	27,3	30,16 %	-0,0	-0,1
Coplosa SA	9,7	30,16 %	0,1	-0,2
PBO Industria Ossidi di Piombo SRL	12,5	30,16 %	0,1	-1,0
Pyosa Oxides	7,3	15,08 %	-0,0	-0,4
Total avant perte de valeur	75,1		-0,4	5,4
Perte de valeur sur titres				-4,5
Total après perte de valeur			-0,4	0,9

Participation dans les coentreprises. — La société Recytech SA, détenue à 50 % remplit les critères de définition d'une coentreprise. Cette entité a été consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en 2004. En 2005, cette participation a été reclassée dans la catégorie des actifs détenus à la vente et comptabilisée conformément à IFRS 5, ainsi qu'il est décrit dans la note 11 de la présente annexe.

A titre comparatif, Recytech présentait les caractéristiques suivantes en 2004 (en millions d'euros) :

Nom de la société	Recytech SA
Pourcentage de détention	50 %

Montants globaux intégrés dans les comptes consolidés au titre des coentreprises consolidées :

Actifs courants	4,5
Actifs non courants	2,4
Passifs courants	4,6
Passifs non courants	0,1
Produits	7
Charges	-6,4

Note 7. Stocks. — Les stocks détenus par le Groupe s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Matières premières	17 466	14 134
Encours de biens	16 852	9 794
Produits intermédiaires et finis	9 655	9 330
Sous-total	43 973	33 258
Moins : provision pour perte de valeur	-895	-715
Valeur nette des stocks et encours	43 078	32 543

Note 8. Clients et comptes rattachés. — Les créances clients et comptes rattachés du Groupe s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Créances clients et comptes rattachés (1)	33 450	21 715
Moins : Provision pour dépréciation	-5 719	-5 509
Valeur nette des créances clients et comptes rattachés	27 731	16 206

(1) Les créances mobilisées et non échues à la clôture de l'exercice ont été, en 2005, reclassées en compte « Clients » conformément à IAS 39 pour un montant de 8 179 K€.

Cette norme n'ayant été appliquée qu'à partir du 1er janvier 2005, le montant des créances mobilisées et non échues au 31 décembre 2004 soit 5 383 K€ n'a pas été réintégré dans le poste « Clients ».

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 9. Autres actifs courants. — Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avances, acomptes sur commande en cours	1 031	738
Créances Penarroya	14 728	
Créances sociales	134	82
Créances fiscales	862	885
Créances sur cessions d'immobilisations	4 257	104
Débiteurs divers	2 458	3 198
Charges constatées d'avance	230	87
Total des autres actifs courants	23 700	5 094

L'augmentation des actifs courants s'explique :

— d'une part, par le reclassement en 2005 d'actifs financiers non courants en actifs financiers courants de créances devant être encaissées en 2006 pour un montant de 8,2 M€ (voir la note 6) ;

— d'autre part, par une reprise de dépréciation de la créance Penarroya à hauteur des encaissements attendus sur 2006, soit 12,6 M€.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres actifs courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 10. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La trésorerie et l'équivalent de trésorerie du Groupe comprennent :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Comptes bancaires et caisses	10 412	4 451
Autres valeurs mobilières de placement	1 464	874
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	11 876	5 325

Les autres valeurs mobilières de placement sont composées de parts de Sicav monétaires.

Au 31 décembre 2005, le Groupe disposait de 550 000 € de lignes de crédit disponibles non utilisées pour lesquelles les conditions de tirage étaient satisfaites. Au 31 décembre 2004, le Groupe disposait des mêmes lignes de crédit. Elles étaient utilisées à hauteur de 480 000 €.

Note 11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs afférents. — Au 31 décembre 2005, et conformément au plan de redressement par voie de continuation, homologué par le Tribunal de Commerce de Paris, par jugement en date du 24 novembre 2005, le Groupe a engagé des négociations en vue de céder sa participation dans le capital des sociétés suivantes : Recytech, Penox, et Groupement forestier Malacan (sa participation dans Conimast International ayant par ailleurs été cédée au cours de l'exercice 2005).

Ces actifs (et passifs) s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Recytech (secteur d'activité : Zinc)	7 797
Penox (secteur d'activité : autre)	449
Groupement Forestier Malacan (secteur d'activité : autre)	0
Valeur nette des actifs détenus en vue de la vente	8 246

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Recytech (secteur d'activité : Zinc)	2 643
Valeur nette des passifs détenus en vue de la vente	2 643

11.1. Recytech. — La participation du Groupe dans Recytech (détenue à 50%), en tant que coentreprise contrôlée conjointement, était comptabilisée selon la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2004, ce qui impliquait de consolider ligne par ligne, dans les rubriques correspondantes des états financiers consolidés, la quote-part des actifs, passifs, produits et charges de la coentreprise.

Au 31 décembre 2005, la quote-part des actifs et passifs de Recytech détenus en vue de la vente est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Actifs non courants	4 237
Immobilisations corporelles	3 343
Actifs incorporels	891
Actifs financiers	3
Actifs courants	3 560
Stocks	236
Clients et autres débiteurs	2 728
Paiements d'avance	6
Trésorerie	590
Total actif	7 797

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Passifs non courants	59
Provisions	59
Emprunts portant intérêt	0
Passifs courants	2 584
Emprunts portant intérêt	200
Fournisseurs et crédateurs divers	2 384
Total passif	2 643

La quote-part des résultats de Recytech pour l'exercice 2005 sont les suivants (représentant 50% des produits et charges de la société Recytech toujours consolidés dans les produits et charges du Groupe au 31 décembre 2005) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Chiffre d'affaires	8 770
Résultat opérationnel courant	2 178
Autres produits et charges opérationnels	-21
Coût de l'endettement financier net	-10
Autres produits et charges financiers	6
Charge d'impôt	-7
Résultat net	2 147

La quote-part des flux de trésorerie nets générés par Recytech pour l'exercice 2005 sont les suivants (représentant 50% de la variation de la trésorerie nette de la société Recytech) :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Flux nets de trésorerie	110

11.2. Penox. — La participation du Groupe dans Penox (détenue à 30,16%), en tant qu'entité dans laquelle le groupe a une influence significative et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise du groupe, était comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence au 31 décembre 2004. Au 31 décembre 2005, la valeur nette comptable des titres Penox détenus en vue de la vente est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Valeur brute des titres détenus en vue de la vente	3 909
Provision pour dépréciation	-3 450
Valeur nette des titres détenus en vue de la vente	449

11.3. Groupement Forestier Malacan. — La participation du Groupe dans le Groupement forestier Malacan (détenue à 100 %), était comptabilisée en titres de participation au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2005, la valeur nette comptable des titres Groupement forestier Malacan détenus en vue de la vente est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005
Valeur brute des titres détenus en vue de la vente	58
Provision pour dépréciation	-58
Valeur nette des titres détenus en vue de la vente	0

Note 12. Capital émis et réserves :

12.1. Capital social et primes d'émission. — Le capital est composé de 23 342 682 actions entièrement libérées au 31 décembre 2005.

L'entreprise détient 73 939 actions dans le cadre des options d'achat d'actions accordées au personnel. Leur prix de revient moyen ressort à 6,81 € et elles ont fait l'objet d'une dépréciation unitaire de 6,23 €, soit un total de 461 milliers d'euros afin de ramener l'action à un cours unitaire de 0,58 €. Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Actions ordinaires au nominal de 3,81 €	23 343 682	23 343 682

Il n'y a pas eu d'augmentation du capital social ou de création d'actions au cours de l'exercice.

Actions ordinaire émises et entièrement libérées	Nombre d'actions	Capital social € 000	Primes d'émission € 000
Au 1er janvier 2005	23 343 682	88 964	5 941
Transfert Universel de Patrimoine Immoxyde			196
Transfert Universel de Patrimoine Metaleurop EURL	0	0	22
Au 31 décembre 2005	23 343 682	88 964	6 159

Actions propres :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Nombre d'actions propres	73 939	73 939
Actions propres – € 000	43	43

Réserves consolidées et écarts de conversion :

(En milliers d'euros)	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Total
Actions ordinaires émises et entièrement libérées :			
Au 1er janvier 2005	-126 538	1 484	-125 054
Transferts universels de patrimoine	-218		-218
Actions propres	-43		-43
Engagement de rachat des minoritaires	-890		-890
Divers	-58		-58
Résultat net de l'exercice	53 800		53 800
Au 31 décembre 2005	-73 947	1 484	-72 463

12.2. Options de souscription d'actions :

— Description des plans existants : Les assemblées générales des 26 juin 1995 et 30 mars 2000 ont autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le directoire a procédé de 1998 à 2002 à 6 attributions d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2).

Conformément aux dispositions transitoires définies par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 doivent faire l'objet d'évaluation et de comptabilisation. Dans la mesure où aucun plan d'options n'a été attribué après cette date, aucun impact n'est comptabilisé.

Les principales caractéristiques des options accordées sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du directoire)	23 avril 1998	26 avril 1999	6 septembre 1999	3 mai 2000	20 septembre 2002	4 novembre 2002
Nombre d'options attribuées	361 000	544 500	37 000	253 900	273 650	300 000
Prix de souscription	10,1 €	5,3 €	5,3 €	7,5 €	2,21 €	2,21 €
Période d'acquisition des droits	5 ans	5 ans	5 ans	4 ans	4 ans	(1)
Durée de vie des options	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans

(1) Les options peuvent être exercées à hauteur de 25 % immédiatement, 25 % à compter respectivement des 1er juillet 2003, 2004 et 2005.

— Evolution du nombre d'options :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 31 décembre 2003	817 800	4,3 €
Options attribuées		
Options annulées	-41 000	6,7 €
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31 décembre 2004	776 800	4,1 €
Options attribuées		
Options annulées	-6 500	6,0 €
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31 décembre 2005	770 300	4,1 €
Dont options exerçables	610 300	4,7 €

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2005 se décompose comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle résiduelle
23 avril 1998	71 300	10,1	2,3 années
26 avril 1999	153 000	5,3	3,3 années
6 septembre 1999		5,3	3,7 années
3 mai 2000	86 000	7,5	4,3 années
20 septembre 2002	160 000	2,21	6,7 années
4 novembre 2002	300 000	2,21	6,8 années

Note 13. Emprunts portant intérêt. — Détail des emprunts :

Emprunts et dettes financières courantes (en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Part des emprunts à moins d'un an	1 674	3 751
Créances factorisées	8 179	0
Engagement de rachat de minoritaires	3 402	0
Total	13 255	3 751

Emprunts et dettes financières non courantes (en milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Part des emprunts à plus d'un an	2 276	2 007
Dettes diverses	1 451	0
Total	3 727	2 007

Echéanciers de remboursement des emprunts non courants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005				31 décembre 2004
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total	
Emprunts bancaires	0	1 903	373	2 276	2 007
Dettes diverses	0	759	692	1 451	0
Emprunts portant intérêt				3 727	2 007

Le groupe a contracté un engagement de rachat d'actions envers les actionnaires minoritaires de la société Norzinco et a par conséquent comptabilisé une dette financière égale au montant estimé du prix d'exercice de l'option prévu par le pacte d'actionnaire, soit 3 402 K€. La contrepartie comptable de cette dette a été enregistrée en intérêts minoritaires, pour 2 671 K€, et en réduction des fonds propres pour la soulte, soit 731 K€.

Note 14. Provisions. — Les provisions courantes et non courantes s'analysent comme suit :

a) Provisions au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Provisions courantes :		
Provisions environnementales	3 791	1 611
Litiges	224	392
Restructurations (1)	345	472
Autres risques et charges (2)	3 068	3 391
	7 428	5 866
Provisions non courantes :		
Provisions environnementales	21 815	23 075
Litiges	4 948	10
Restructurations (1)	750	1 362
Autres risques et charges (2)	978	1 262
	28 491	25 709
Total provisions	35 919	31 575

Les provisions environnementales font l'objet d'une description détaillée en note 34 et les provisions pour retraite en note 15.

b) Variation des provisions au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros)	Solde 31 décembre 2004	Dotations de l'exercice	Actualisation	Passif à céder	Reprises de l'exercice		Solde 31 décembre 2005
					Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions environnementales (Note 34)	24 686	2 693	-348	0	-1 118	-307	25 606
Litiges	402	6 288	-1 126	0	-204	-188	5 172
Restructurations (1)	1 834	214	0	0	-953	0	1 095
Autres risques et charges (2)	4 653	350	0	-59	-507	-391	4 046
Total provisions	31 575	9 545	-1 474	-59	-2 782	-886	35 919

(1) Les provisions pour restructuration concernent des plans annoncés et mis en oeuvre au cours des exercices antérieurs. Aucun nouveau plan de restructuration n'a eu lieu sur l'exercice. Les provisions concernent notamment :

— le site de l'Estaque : 425 K€ ;
— Malines et St Salvy : 180 K€ ;
— Villefranche et Escaudoevres : 92 K€ ;
— autres sites : 396 K€.

(2) Les autres risques et charges incluent notamment des risques fiscaux pour 1,8 M€ (Allemagne).

Les nouveaux litiges de l'exercice portent, à hauteur de 5,3 M€, sur des créances déclarées par des fournisseurs de Metaleurop Nord et contestées dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de continuation. Les procédures sont toujours en cours au jour de l'arrêté des comptes mais la société Metaleurop SA a choisi de provisionner ces litiges.

Un autre litige de l'année concerne un prestataire de Metaleurop SA avec lequel la société a transigé en 2006 pour un montant de 0,8 M€.

Note 15. Retraites et assimilés. — Les provisions pour retraites et assimilés scindées en part courante et non courante s'analysent comme suit :

a) Provisions au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements courants	1 639	1 584
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements non courants	29 062	29 038
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements	30 701	30 622

b) Variation des provisions au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

(En milliers d'euros)	Solde 31 décembre 2004	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde 31 décembre 2005
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Avantages postérieurs à l'emploi – Engagements retraite	30 622	1 934	-1 668	-187	30 701

Les variations au cours de l'exercice des obligations au titre des régimes à prestations définies, sont détaillées ci-après :

Evaluation des engagements (En milliers d'euros)	Allemagne		France		Total	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	-32 797	-29 988	-449	-423	-33 246	-30 411
Coût des services passés						
Coût des services rendus de l'exercice	-265	-229	-14	-13	-279	-242
Charge d'intérêt	-1 290	-1 473	-14	-13	-1 304	-1 486
Pertes et (gains) actuariels	-1 003	-2 624	-114		-1 117	-2 624
Prestations payées	1 623	1 517	9		1 632	1 517
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	-33 732	-32 797	-582	-449	-34 314	-33 246
Dont régimes partiellement ou intégralement financés						
Dont régimes non financés	-33 732	-32 797	-582	-449	-34 314	-33 246
Couverture des engagements						

Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	-33 732	-32 797	-582	-449	-34 314	-33 246
Ecart actuariels non reconnus	3 597	2 624	16		3 613	2 624
Passifs inscrits au bilan	-30 135	-30 173	-566	-449	-30 701	-30 622
Dont courant					-1 639	-1 584

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

Coût des services rendus de l'exercice (en milliers d'euros)	Allemagne		France		Total	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Coût des services rendus de l'exercices	- 265	- 229	- 14	- 13	- 279	- 242
Charge d'intérêt	- 1 290	- 1 473	-14	-13	- 1 304	- 1 485
Amortissement des écarts actuariels	- 30		- 99		- 129	
Autre						
Coût net sur la période	-1 585	-1 702	-127	-26	-1 712	-1 728

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

	Allemagne		France		Total	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Montant (provisionné)/actif en début de période	-30 173	-29 988	-449	-423	-30 622	-30 411
Coût net sur la période	-1 585	-1 702	-127	-26	-1 712	-1 728
Cotisations/Prestations versées	1 623	1 517	10		1 633	1 517
Coût net sur la période	-30 135	-30 173	-566	-449	-30 701	-30 622

Hypothèses actuarielles. — Les hypothèses prises en compte pour les évaluations aux clôtures 2005 et 2004 se déclinent ainsi :

(En milliers d'euros)	Allemagne		France		Total	
	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Taux d'actualisation	4,0 %	4,2 %	3,7 %	4,0 %	4,0 %	4,2 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %

c) Régimes à cotisations définies. — L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge. Le montant des cotisations ainsi comptabilisées en charge pour les régimes propres à l'entreprise (hors régimes légaux de type sécurité sociale) s'élève, pour 2004 et 2005 à 10 K€, et concerne uniquement la société FMM (Belgique).

Note 16. Fournisseurs et comptes rattachés. — Les dettes fournisseurs de la Société s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 800	17 107
Total des fournisseurs et comptes rattachés	21 800	17 107

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 90 jours.

Note 17. Autres passifs courants. — Les autres passifs courants se décomposent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation (note 18)	10 684	55 680
Passifs fiscaux et sociaux	8 458	6 719

Passifs sur immobilisations	54	775
Autres passifs	7 208	8 334
Produits constatés d'avance	23	422
Total	26 427	71 930

Les autres passifs non courants sont composés exclusivement des passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation (note 18).
Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Note 18. Passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation. — Suite à la déclaration de cessation de paiement de la société Metaleurop SA le 21 octobre 2003 et de l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire le 13 novembre 2003, le passif de la société à cette date a été gelé. Au 31 décembre 2004, ce passif gelé figure sur une ligne spécifique compte tenu de la procédure de redressement judiciaire en cours au moment de la clôture.

Dans l'impossibilité de prévoir, à cette date, et de façon fiable l'issue des renégociations de dettes, le montant du passif gelé a été maintenu à son coût amorti. En 2005, suite au plan de continuation accepté par le Tribunal de Commerce de Paris ces dettes ont été reclassées en passifs courants et non courants selon leur exigibilité.

Ces dettes ont été rééchelonnées suivant les deux options prévues dans ce plan de continuation :

— Option 1 : Remboursement de 50 % de la créance, sans intérêts, sur un échéancier de deux ans à raison de 25 % à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation, et 25 % à la 2e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation. Abandon du solde de la créance, avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause prévoit qu'à compter du 31 décembre 2015 inclus la société affectera 20 % de sa trésorerie existant au 31 décembre de chaque exercice au remboursement de l'abandon, sur une base *pari passu* entre les créanciers, et ce, sans limitation de durée.

— Option 2 : Remboursement de 100 % de la créance, sans intérêts, sur un échéancier de 10 ans :

- 4 % de la créance à la 1ère date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 4 % de la créance à la 2e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 8 % de la créance à la 3e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 8 % de la créance à la 4e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 10 % de la créance à la 5e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 10 % de la créance à la 6e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 12 % de la créance à la 7e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 12 % de la créance à la 8e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 16 % de la créance à la 9e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation ;
- 16 % de la créance à la 10e date anniversaire de l'adoption du plan de continuation.

Conformément à IAS 39, paragraphe 40, lors d'un échange d'instruments de dette entre un emprunteur et un prêteur existants, il convient en premier lieu d'apprécier le caractère substantiellement différent des termes de l'ancien et du nouvel instrument.

La valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions fixées par le plan de continuation, et actualisée par application du taux d'intérêt effectif initial, est différente de plus de 10 % du coût amorti du passif financier initial. En conséquence, le Groupe a estimé que cette renégociation de dette doit être comptabilisée comme une extinction de l'ancienne dette suivie de la mise en place d'une nouvelle dette. La différence entre le prix de rachat (juste valeur de la nouvelle dette) et le coût amorti de l'ancienne dette est donc constatée à la date de l'acceptation du plan de continuation en résultat. La juste valeur de la nouvelle dette est égale à la somme actualisée des flux de trésorerie prévue par le plan de continuation. La nature particulière de ce passif ne permet pas de déterminer un taux d'actualisation approprié. De ce fait, le taux d'actualisation retenu est un taux sans risque de 3,5 % (taux OAT 10 ans) afin de prendre en compte la valeur temps.

L'impact résultat du rééchelonnement des dettes d'exploitation et des dettes financières qui avaient été gelées lors du redressement judiciaire de la société Metaleurop SA, est égal à 27,5 M€ soit :

— 22,4 M€ au titre des abandons de créance et des extinctions de dettes non déclarées comptabilisés dans la catégorie des « Autres produits et charges opérationnels » ;

— 5,1 M€ au titre de l'actualisation des flux de trésorerie comptabilisés dans la catégorie des « Autres produits et charges financiers ».

Les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation sont inscrits en autres passifs courants et autres passifs non courants (note 17).

Nature du passif rééchelonné courant (En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prêts subventionnés	597	
Emprunts auprès des établissements de crédit	905	38 026
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	9 149	13 817
Dettes fournisseurs	214	1 327
Passifs sociaux et fiscaux	46	838
Passifs divers	109	1 672
Passif rééchelonné courant au titre du plan de continuation avant actualisation	11 020	55 680
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	-336	
Passif rééchelonné courant au titre du plan de continuation après actualisation	10 684	55 680

Nature du passif rééchelonné non courant (En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Prêts subventionnés	884	
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 043	
Passifs financiers divers (y compris ICNE)	19 399	

Dettes fournisseurs	2 069
Passifs financiers divers	1 084
Passifs divers	612
Passif rééchelonné non courant au titre du plan de continuation avant actualisation	25 091
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	-3 653
Passif rééchelonné non courant au titre du plan de continuation après actualisation	21 438

Passif rééchelonné non courant (par échéance) (En milliers d'euros)	31 décembre 2005			
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Passif rééchelonné non courant avant actualisation		14 994	10 097	25 091

Note 19. Information sectorielle. — En application de la norme IAS 14, Metaleurop publie une information sectorielle par secteur d'activité et par zone géographique.

Le premier niveau d'information sectorielle est le secteur d'activité. Metaleurop a identifié les trois secteurs d'activité suivants :

- Zinc ;
- Plomb ;
- Métaux spéciaux.

Le second niveau d'information sectorielle est le secteur géographique. Les segments géographiques du Groupe sont déterminés selon la localisation des actifs et du Groupe :

- France ;
- Allemagne ;
- Belgique.

Les transferts entre les différents segments d'activité ne sont pas significatifs.

Secteurs d'activité. — Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur d'activité du Groupe, les produits des activités ordinaires, les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004.

Les principaux montants non affectés concernent les prestations de services rendus par le siège, les provisions environnementales concernant des sites fermés, et les passifs rééchelonnés au titre du plan de continuation.

Exercice clos le 31 décembre 2005 :

(En milliers d'euros)	Plomb	Zinc	Métaux spéciaux	Non affectés	Eliminations	Total
Ventes à des clients externes	150 404	64 446	14 887	10		229 747
Ventes inter secteurs		14			-14	
Produits des activités ordinaires	150 404	64 460	14 887	10	-14	229 747
Résultats sectoriels	17 219	2 416	845	-1 538		18 942
Autres produits/charges opérationnels						35 937
Charges non affectées						-5 807
Produits financiers nets						3 363
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						-349
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat						1 714
Résultat net de l'exercice						53 800
Actifs et passifs :						
Immobilisations incorporelles	149	4	0	106		259
Immobilisations corporelles	41 517	14 319	4 921	1 630		62 387
Stocks	29 671	7 886	5 519	2		43 078
Clients	17 311	7 797	1 963	660		27 731
Total actifs sectoriels	88 648	30 006	12 403	2 398		133 455
Provision et retraites	24 753	9 026	1 938	30 903		66 620
Fournisseurs et comptes rattachés	12 749	7 305	899	847		21 800
Autres passifs courants	6 034	1 375	6 767	12 251		26 427
Passifs sectoriels	43 536	17 706	9 604	44 001		114 847
Autres informations sectorielles						

Investissements :						
Immobilisations corporelles	4 359	1 970	307	16		6 652
Immobilisations incorporelles	33	1	0	0		34
Dotations aux amortissements et provisions						
Immobilisations corporelles	-5 848	-2 779	-555	-5		-9 187
Immobilisations incorporelles	-52	-82	0	-619		-753
Reprises d'impairment sur immobilisations corporelles		6 630	3 200			9 830
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	-137	-144	330	-6 433		-6 384

Exercice clos le 31 décembre 2004 :

(En milliers d'euros)	Plomb	Zinc	Métaux spéciaux	Non affectés	Eliminations	Total
Ventes à des clients externes	137 745	49 321	14 247	15		201 328
Ventes inter secteurs		33			-33	
Produits des activités ordinaires	137 745	49 354	14 247	15	-33	201 328
Résultats sectoriels	25 195	-3 058	1 074	-3 583		19 628
Autres produits/charges opérationnels						-18
Charges non affectées						-6 923
Charges financières nettes						-1 402
Quote-part dans le résultat des entreprises associées						-455
Produit / (Charge) d'impôt sur le résultat						-2 298
Résultat net de l'exercice						8 532
Actifs et passifs						
Immobilisations incorporelles	175	974		720		1 869
Immobilisations corporelles	43 199	11 904	1 971	1 714		58 788
Stocks	20 661	6 098	5 782	2		32 543
Clients	10 901	3 491	1 567	247		16 206
Total actifs sectoriels	74 936	22 467	9 820	2 683		109 406
Provisions et retraite	24 806	9 339	1 848	26 204		62 197
Fournisseurs et comptes rattachés	6 369	9 570	441	727		17 107
Autres passifs courants	5 909	2 492	6 705	56 824		71 930
Passifs sectoriels	37 084	21 401	8 994	83 755		151 234
Autres informations sectorielles :						
Investissements :						
Immobilisations corporelles	2 112	2 025	22	1		4 160
Immobilisations incorporelles	21	1 024	0	0		1 045
Dotations aux amortissements et provisions						
Immobilisations corporelles	-5 831	-2 986	-705	-30		-9 552
Immobilisations incorporelles	-119	-57	0	-950		-1 126
Charges d'impairment sur immobilisations corporelles						0
Autres charges sans contrepartie en trésorerie	-2 145	-1 001	65	-2 783		-5 864

Secteurs géographiques. — Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, les résultats et dépenses sur les produits des activités ordinaires, les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004.

Exercice clos le 31 décembre 2005 :

(En milliers d'euros)	France	Allemagne	Belgique	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	33 467	185 342	10 937		229 746
Ventes inter secteurs	25 125	982	4 908	-31 015	
Produits sectoriels	58 592	186 324	15 845	-31 015	229 746
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels					
Immobilisations incorporelles	106	153			259
Immobilisations corporelles	9 896	51 316	1 175		62 387
Stocks	3 431	39 236	411		43 078
Client	5 692	20 682	1 357		27 731
Total actifs sectoriels	19 125	111 387	2 943		133 455
Investissements					
Investissements corporels	2 060	4 283	209		6 652
Investissements incorporels	0	34	0		34

Exercice clos le 31 décembre 2004 :

(En milliers d'euros)	France	Allemagne	Belgique	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires					
Ventes à des clients externes	26 835	163 069	11 323		201 327
Ventes inter secteurs	23 898	1 325	3 889	-29 112	0
Produits sectoriels	50 733	164 394	15 312	-29 112	201 327
Autres informations sectorielles					
Actifs sectoriels :					
Immobilisations incorporelles	1 553	316			1 869
Immobilisations corporelles	13 254	44 376	1 159		58 788
Stocks	2 704	29 211	628		32 543
Client	2 783	12 127	1 296		16 206
Total actifs sectoriels	20 293	86 029	3 084		109 406
Investissements :					
Investissements corporels	1 786	2 202	172		4 160
Investissements incorporels	1 019	26	0		1 045

Note 20. Charges de personnel. — L'effectif moyen du Groupe en nombre de salariés équivalents temps plein est le suivant :

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Belgique	24	24
France	89	92
Allemagne	475	487
Effectif total équivalent temps plein	588	603

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Salaires et traitements	24 228	23 406
Charges salariales et patronales	8 309	7 677
Total charges de personnel	32 537	31 083

Note 21. Frais de recherche et développement. — Les frais de recherche et développement inscrits en charges, directement comptabilisés en compte de résultat, s'élèvent à :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Frais de recherche et développement	372	390

Note 22. Amortissements et pertes de valeurs. — Les amortissements et les pertes de valeurs au titre des exercices 2005 et 2004 se répartissent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Amortissements des immobilisations corporelles	9 187	9 552
Amortissements des immobilisations incorporelles	753	1 126
Pertes de valeur	3 973	2 919
Total amortissements et pertes de valeur	13 913	13 597

Note 23. Autres produits et charges d'exploitation. — Les autres produits et charges d'exploitation se répartissent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Subventions d'exploitation	1 264	1 510
Autres produits et charges	151	-605
Autres charges	1 415	905

Note 24. Autres produits et charges opérationnels. — Ils incluent les produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Effets du plan de continuation (1)	15 344	
Dotation provision environnement site Estaque	-1 825	
Reprise de provision créances Penarroya Espagne	12 588	
Reprise de provision immobilisations corporelles HMG Zinc	6 630	
Reprise de provision immobilisations corporelles PPM	3 200	
Total autres produits et charges opérationnels non courants	35 937	

(1) Les autres produits et charges opérationnels au titre du plan de continuation se décomposent comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Abandon de créances au profit du groupe Metaleurop	21 165	
Dettes éteintes au regard des conditions fixées par le plan de continuation	1 279	
Effet des abandons et extinctions de dettes suite à l'acceptation du plan de continuation	22 443	
Dettes déclarées sur l'exercice	-1 489	
Dotation aux provisions pour litige sur les créances du plan contestées	-5 254	
Autres charges relatives au plan de continuation	-357	
Total	15 344	

Note 25. Coût de l'endettement financier net. — Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	0	0
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	2 623	1 368
Coût de l'endettement financier net	2 623	1 368

Les intérêts financiers sont liés pour l'essentiel à des passifs déclarés et abandonnés dans le cadre du plan de continuation de Metaleurop SA.

Note 26. Autres produits et charges financiers :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Revenus des autres créances et valeurs mobilières de placement	167	117
Gains nets de change	587	-613
Effet de l'actualisation des provisions et des dettes	5 510	288
Autres produits et charges financières	-278	174
Autres produits et charges financiers	5 986	-34

Note 27. Charge d'impôt. — La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 est principalement composée de :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Charge d'impôt exigible	-1 309	-271
Afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	1 412	-3 242
Afférents aux déficits fiscaux reportables	1 611	1 215
Charge d'impôt différée	3 023	-2 027
Charge d'impôt consolidée	1 714	-2 298

Le rapprochement chiffré entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004 :

Rapprochement entre la charge d'impôt réelle et la charge d'impôt théorique :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net avant impôt	52 086	10 830
Taux d'imposition du groupe	33,33 %	33,33 %
Charge d'impôt théorique	-17 362	-3 610
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	9 763	487
Activation de déficits antérieurs non reconnus	9 128	1 215
Autres différences permanentes	185	-390
Charge réelle d'impôt	1 714	-2 298

Actifs et passifs d'impôts différés :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Impôts différés actifs :		
Provisions fiscalement réintégrées	9 641	3 021
Provision complémentaire pour avantages aux personnels	3 371	3 284
Provision complémentaire pour dépréciation des immobilisations	2 116	4 570
Changement de méthode de valorisation des stocks des structures allemandes	395	
Pertes reportables sur des bénéfices fiscaux futurs	3 490	1 878
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	-9 545	-6 672
Total	9 468	6 081
Impôts différés passifs :		
Retraitement des durées d'amortissements des immobilisations	-12 923	-12 977
Changement de méthode de valorisation des stocks des structures allemandes	-2 845	-1 897
Actualisation des provisions et des dettes	-2 323	
Autres différences temporaires	-132	-161
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés sur une même entité fiscale	9 545	6 672
Total	-8 678	-8 363
Position nette d'impôts différés	790	-2 282

Le groupe a choisi de limiter le montant des actifs d'impôt différé reconnu au titre des pertes fiscales à l'impôt calculé sur le bénéfice prévisionnel de l'année suivante.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 cette règle n'est appliquée que pour les structures allemandes. Compte tenu de la situation juridique et financière des structures françaises durant l'exercice 2004, aucun impôt différé n'a été reconnu au titre des pertes fiscales antérieures et des différences temporaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, cette règle est appliquée pour les structures allemandes et françaises compte tenu de la décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 24 novembre 2005 relative à l'acceptation du plan de continuation et des perspectives de bénéfice anticipées par le management.

Le groupe dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables sur les bénéfices fiscaux futurs des sociétés ayant généré ces déficits.

Le montant de ces déficits fiscaux s'élève à 176 M€ soit :

— 111 M€ pour les structures françaises ;

— 65 M€ pour les filiales allemandes, reportables indéfiniment.

La méthode retenue par le groupe consiste à reconnaître des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables à hauteur de l'impôt calculé sur le bénéfice fiscal prévisionnel de l'année suivante, soit l'année 2006 pour l'exercice 2005.

Le montant des impôts différés actifs sur déficits fiscaux reportables reconnus par le groupe au 31 décembre 2005 s'élève à 3,5 M€.

Note 28. Quote-part dans le résultat des entreprises associées :

(En millions d'euros)	% Détention	Chiffre d'affaires		Quote-part dans le résultat des entreprises associées	
		2005	2004	2005	2004
Penox SA	30,16 %	14,6	19,0	-1,3	-0,6
Penox GmbH	30,16 %	35,4	27,5	-0,0	-0,0
Coplosa SA	30,16 %	10,2	10,1	-0,0	0,1
PBO Industria Ossidi di Piombo SRL	30,16 %	10,8	12,5	-0,0	0,1
Pyosa Oxides	15,08 %	4,7	7,4	-0,0	-0,0
Reprise de provision sur titres Penox	30,16 %			1,0	-0,0
Total		75,7	76,5	-0,3	-0,4

(En millions d'euros)	Total actifs		Total dettes		Capitaux propres	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Penox SA	21,2	25,9	4,0	4,1	17,2	21,8
Penox GmbH	8,4	10,8	8,0	9,9	0,4	0,9
Coplosa SA	5,6	5,9	3,5	3,6	2,1	2,3
PBO Industria Ossidi di Piombo SRL	7,4	6,6	6,2	5,5	1,2	1,1
Pyosa Oxides	2,1	2,7	1,1	1,8	1,0	0,9
Total	44,7	51,9	22,8	24,9	21,9	27

Note 29. Résultat par action. — Les instruments qui pourraient diluer le capital à l'avenir sont décrits dans la note 12 de la présente annexe mais ils n'ont pas été inclus dans le calcul du résultat dilué par action parce qu'ils sont antidilutifs pour les périodes présentées. Par conséquent, le résultat dilué est égal au résultat par action.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités.

Résultat par action pour l'ensemble des activités :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	53 800	8 532
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 342	23 342
Résultat net en euros par action	2,30	0,37

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	53 800	8 550
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 342	23 342
Effet de la dilution :		
Options de souscription d'actions (à effet dilutif)	0	0

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	23 342	23 342
Résultat net dilué en euros par action	2,30	0,37

Il n'y a pas eu d'autres opérations sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles entre la date de clôture et la date d'arrêt des présents états financiers.

Note 30. Engagements et passifs éventuels. — Engagements sur contrats de location simple. — Le Groupe a conclu des contrats de location sur certains véhicules à moteur, machines et locaux. Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

(En milliers d'euros)	2005			2004		
	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Constructions	330	1 320	277	330	1 320	606
Autres	836	1 258	0	886	2 001	0
Total	1 166	2 578	277	1 216	3 321	606

La charge de l'exercice au titre des contrats de location simple s'est élevée à 1 574 K€ en 2005.

Engagements sur contrats de location financement. — Le Groupe a des contrats de location financement qui sont traités conformément à IAS 17. La valeur nette comptable des immobilisations capitalisées et liées à des contrats de location financement s'élève à 862 K€ au 31 décembre 2005. Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et de location avec option d'achat, et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Paiements minimaux à moins d'un an	269	417
Paiements minimaux à plus d'un an et moins de cinq ans	259	325
Paiements minimaux à plus de cinq ans	0	
Paiements minimaux totaux au titre des contrats de location financement	528	742
Moins les montants représentant des charges financières	-20	-25
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	508	717

Engagements d'investissements. — Au 31 décembre 2005, le Groupe n'avait pas d'engagements d'investissements.

Engagements au titre d'opérations d'achats et vente à terme. — Au 31 décembre 2005, il n'y a pas d'engagements au titre d'opérations d'achats et vente à terme de devises.

Engagements donnés :

— Les abandons de créances consenties au bénéfice de Metaleurop SA dans le cadre du plan de continuation du 24 novembre 2005, d'un montant de 21,2 M€, sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune dont les modalités sont présentées en note 18.

— Le nantissement des titres Metaleurop GmbH au profit des banques a été transféré à Glencore suite au rachat par ce dernier des créances bancaires intervenu le 4 août 2005.

— Un terrain de la société HMG GmbH est donné en garantie d'un prêt de C2P GmbH, dont l'encours à ce jour est de 2,3 M€, pour un montant maximum de 2,3 M€.

— La société FMM a donné une hypothèque sur des immeubles pour un montant de 0,8 M€ et un gage sur le fonds de commerce pour un montant de 0,3 M€.

— La société Metaleurop SA a donné une hypothèque en faveur de l'Agence de l'Eau pour un montant de 2,3 M€, concernant le terrain de l'Estaque.

Engagements reçus. — Les principaux engagements reçus sont les suivants :

(En millions d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avais, cautions, garanties	0,0	0,8

Litiges et passifs éventuels. — Voir les notes concernant les événements postérieurs à la clôture (note 35) et la note environnementale (note 34).

Note 31. Informations relatives aux parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction. — Informations sur les parties liées :

(En milliers d'euros)	Charges		Produits		Créances		Passifs	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Glencore							28 951	11 125
Penox	555	2 487	17	17		347	163	163
Recytech	74	51	2	2		2	11	751

Echéances :								
Moins d'un an							9 525	12 039
De 1 à 5 ans							12 247	
Plus de 5 ans							7 351	
Dépréciation pour créances douteuses								

Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction. — Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Metaleurop SA.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Avantages à court terme	339	549
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	0	0
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	339	549

Monsieur Yves Roche bénéficie également d'une indemnité de fin de carrière qui s'élevait au 31 décembre 2005 à 6 580 euros au titre de son contrat de travail et 327 euros au titre de son mandat social.

Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques accordés au personnel dirigeant.

Note 32. Gestion des risques financiers. — Risque de taux d'intérêt. — Les principales dettes financières du Groupe sont supportées par la holding, Metaleurop SA. Compte tenu de la situation du Groupe, les dettes sont essentiellement constituées du passif moratorisé issu du plan de continuation. Ces dettes ne portant pas d'intérêts, le Groupe n'est pas soumis à un risque de variation des taux d'intérêts.

Risque de change. — Compte tenu de la cotation des cours des métaux en dollars, le groupe est exposé au risque de change.

Le groupe reste peu exposé au risque de change transactionnel. Au 31 décembre 2005 subsistait une créance de 5 millions de dollars qui a été réglée dans les 30 jours suivant la clôture.

Les gains de change enregistrés au titre de l'exercice s'élèvent à 587 K€.

Le groupe n'a pas mis en place de couverture de change sur les exercices 2004 et 2005.

Risque de crédit. — La politique du groupe en matière de risque de crédit diffère selon les secteurs.

Dans le secteur du plomb, le groupe entretient des relations commerciales avec un nombre limité de clients dont la santé financière est avérée et auxquels les délais de paiement accordés sont très courts.

Dans les autres secteurs, où la clientèle est atomisée, la politique du Groupe est de couvrir certaines créances clients par des assurances crédit. Au 31 décembre 2005, la part des créances clients couverte est de 42 %. Par ailleurs, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent ce qui limite l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs financiers, cette exposition apparaît minimale, le Groupe ne traitant qu'avec des établissements financiers de premier plan sur des produits de placement au risque limité.

Risque sur le cours des métaux. — Le groupe est exposé au risque de variation de cours des métaux, en particulier du plomb et du zinc. Ce risque reste limité sur une partie des achats de matières secondaires (batteries), dont le prix n'est pas indexé sur les cours.

Le groupe n'a pas mis en place de couverture sur les exercices 2004 et 2005.

Risque de liquidité. — Suite à l'acceptation du plan de continuation par le Tribunal de commerce de Paris le 24 novembre 2005, les dettes de Metaleurop SA ont été rééchelonnées (voir note 18).

La société Metaleurop SA a établi une prévision de trésorerie mensuelle pour l'année 2006 en fonction des informations dont elle dispose et notamment les décaissements liés à la première échéance du plan de remboursement des créanciers. Il en ressort une trésorerie excédentaire récurrente.

Les filiales du Groupe ont également présenté des prévisions de trésorerie (par pool de trésorerie) pour l'année 2006. Elles ne font pas apparaître de trésorerie nette en position de besoin de financement.

Note 33. Liste des entités consolidées au 31 décembre 2005 :

	Siège social	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle
Metaleurop SA	Paris	Mère	100,00	100,00
France : 6 sociétés :				
Metaleurop Commercial SAS	Paris	IG	100,00	100,00
C2P SAS	Villefranche-sur-Saône	IG	100,00	100,00
Delot Métal SA	Paris	IG	100,00	100,00
Norzinco SA	Paris	IG	55,00	55,00
Penox SA	Rieux	Destinée à être cédée	30,16	30,16
Recytech	Fouquières-les-Lens	Destinée à être cédée	50,00	50,00

Espagne : 1 société :				
Coplosa SA	Barcelone	Destinée à être cédée	30,16	30,16
Italie : 1 société :				
PBO Industria Ossidi di Piombo SRL	La Spezia	Destinée à être cédée	30,16	30,16
Belgique : 1 société :				
Fonderie et manufacture de métaux SA	Bruxelles	IG	100,00	100,00
Mexique : 1 société :				
Pyosa Oxydes SA de CV	San Nicolas de la Garza	Destinée à être cédée	15,08	15,08
Allemagne : 7 sociétés :				
Metaleurop GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00
Metaleurop Weser GmbH	Nordenham	IG	100,00	100,00
Harz-Metall GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00
C2P GmbH	Goslar	IG	100,00	100,00
PPM Pure Metals GmbH	Langelsheim	IG	100,00	100,00
Norzinco GmbH	Langelsheim	IG	55,00	55,00
Penox GmbH	Cologne	Destinée à être cédée	30,16	30,16
IG = Intégration globale	MEQ = Mise en équivalence		IP = Intégration proportionnelle	

Note 34. Note environnementale :

—Présentation générale : En France le Groupe Metaleurop exploite en direct 3 établissements classés pour la protection de l'environnement, Villefranche-sur-Saône (Rhône), Escaudoeuvres (Nord), le site fermé de L'Estaque-Marseille (Bouches-du-Rhône) et par l'intermédiaire de filiales 3 autres sites, Norzinco à Anzin (Nord), Recytech à Fouquières-les-Lens (Pas-de-Calais) et Penox à Rieux (Oise).

En Europe, le Groupe Metaleurop contrôle par l'intermédiaire de filiales, une société en Belgique FMM (à Bruxelles) et 3 sociétés en Allemagne, Metaleurop Weser à Nordenham (MWG), Harz Metall à Oker (HMG) et PPM à Langelsheim.

Créé en 1988, le Groupe a repris la responsabilité d'une trentaine de concessions minières en France dont deux étaient encore en exploitation à cette époque. Metaleurop a défini en novembre 2003 un programme de mise en sécurité de ses concessions minières qui a été validé par le Ministère de l'Industrie et sert de référence pour les autorités locales. L'objectif est d'avoir finalisé l'ensemble des renoncements à fin 2010.

La gestion environnementale est appliquée aux sites en activité et aux sites arrêtés en conformité avec la Charte Environnement de 1995 et avec la Politique Environnementale définie en 1998.

— Anciennes mines et concessions : La mise en sécurité d'anciennes concessions minières dépend de la législation du Code minier. L'entreprise doit procéder à des travaux visant à assurer une fermeture pérenne des galeries mais aussi la mise en sécurité des ouvrages en surface comme les anciens bâtiments ou les dépôts de stériles produits lors de l'exploitation minière. Il est également nécessaire de prendre en compte le risque d'impact sur le milieu naturel des eaux minières qui, après avoir traversés les ouvrages miniers, peuvent contenir des polluants toxiques. A ce titre, trois anciennes mines sont équipées d'installations de traitement des eaux ; avant rejet.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation des anciens sites miniers s'élève au 31 décembre 2005 à 4 620 000 euros.

La méthode d'évaluation des montants à provisionner a consisté à établir un budget prévisionnel avec plusieurs bureaux d'études spécialisés. Ensuite, à partir des consultations d'entreprises sous-traitantes, le Groupe utilise les devis pour affiner le prévisionnel.

Au cours de l'exercice 2005, le montant des travaux réalisés s'établit à 930 000 euros. Dans la même période les différentes hypothèses prises dans le budget prévisionnel ont été affinées conduisant à devoir augmenter les coûts prévisionnels d'environ 483 000 euros ; notamment pour un site dans le Gard avec le devis définitif de la modernisation de l'unité de traitement des eaux et la prise en compte d'études et de travaux supplémentaires pour une pollution de sols.

— L'Estaque : L'usine de l'Estaque a été arrêtée en février 2001. Les impacts sur le milieu naturel sont centrés sur le site avec des stocks de résidus métallurgiques et de déchets de démolitions qui devront être stockés dans un dépôt complètement étanche sur site. Les eaux météorites traversent les dépôts non protégés et se chargent en éléments toxiques, essentiellement l'arsenic. Une partie des écoulements est récupérée et traitée mais l'autre partie rejoint et pollue les eaux souterraines. L'élimination de tous les déchets en surface permettra de résoudre ce transfert de pollution.

Un arrêté préfectoral a défini le programme de réhabilitation du site en fixant les objectifs de qualité des sols après traitement et les prescriptions techniques relatives à la construction du stockage qui doit être commun avec un deuxième industriel ayant des terrains limitrophes au nôtre.

Le montant global des provisions couvrant la totalité du programme de réhabilitation du site de l'Estaque s'élève au 31 décembre 2005 à 13 320 000 euros, incluant les coûts de restructuration.

Afin d'évaluer le montant budgété au titre du chantier de réhabilitation, la société a fait appel à un bureau d'étude spécialisé. Cette évaluation est une obligation réglementaire lors de la cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement et a été transmise à l'administration dans ce cadre. Le montant ainsi évalué a été validé par une autre expertise, réalisée dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire.

Le chantier de construction du site de stockage a fait l'objet d'une offre ferme en 2000 de l'industriel voisin mais ce contrat est actuellement remis en cause par ce même industriel.

En 2005, l'administration a demandé à Metaleurop SA de faire réaliser un bassin de retenue des eaux en amont de son site. Les travaux sont en cours et ont été provisionnés pour 280 000 euros. Un nouvel arrêté préfectoral est en cours d'élaboration avec les autorités locales en reportant la date de fin des travaux au 31 décembre 2010.

Les provisions pour les coûts récurrents de sécurisation du site ont été étendus à cette date, augmentant d'autant les provisions pour un montant d'environ 1 545 000 euros, pour porter la provision pour coûts récurrents de sécurisation à 1 665 000 € au 31 décembre 2005.

— Autres provisions sur sites en activité : Le montant des provisions des sites en activité est détaillé pour la France :

– 460 000 euros : usine de Villefranche-sur-Saône, couvrant l'incertitude des conséquences de la mise en place, en novembre 2005 de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) autour du site et la plainte d'un riverain pour pollution au plomb d'un terrain à proximité de l'usine ;

– 152 000 euros : usine d'Escaudoeuvres, couvrant l'incertitude des conséquences après la mise en place, en mai 2004, de Servitudes d'Utilité Publique autour du site. Pour l'instant, aucune réclamation n'a été formulée,

et pour l'Allemagne :

– 7 025 000 euros : HMG à Oker, couvrant les coûts de réhabilitation d'anciennes friches industrielles ;

– 539 000 euros : MWG à Nordenham, couvrant des coûts de réhabilitation de l'ancienne usine à plomb ;

– 265 000 euros : PPM à Langelsheim, couvrant des coûts de réhabilitation de l'ancien terriil.

En Belgique, où Metaleurop exploite une fonderie de plomb à travers sa filiale FMM, les responsables de la société s'attachent quotidiennement à l'application des réglementations notamment celles imposées par l'IBGE. Une garantie pour remise en état du site dans l'hypothèse d'un arrêt de l'exploitation a été mise en place. Le montant total de la garantie qui s'élève à 1 427 500 euros a été provisionné en totalité dans les comptes 2004 et 2005.

— Passifs éventuels : En 2004, Metaleurop a demandé une évaluation des coûts de remise en état des sites français en cas de cessation d'activité à un bureau d'étude spécialisé. Les travaux prennent en compte le démantèlement et l'élimination des installations industrielles en décharge contrôlée, le nettoyage complet des bâtiments, la remise en état des sols en considérant deux hypothèses, soit le stockage étanche des terres polluées sur le site soit leur évacuation en décharge contrôlée.

Pour l'ensemble des deux sites de cassage de batteries le montant des travaux varie de 6 000 000 euros à 8 500 000 euros mais pour l'instant il n'existe pas d'obligations réglementaires de devoir provisionner ce coût.

En contre partie, la vente des terrains couvrirait une part des travaux mais le solde qui resterait négatif serait à supporter sur les fonds propres du Groupe. Pour les sites en Allemagne, les sociétés filiales de Metaleurop GmbH ont pris en compte dans leurs provisions des coûts pour la réhabilitation d'anciennes usines ou de stockages de déchets qui ont tous été arrêtés avant la fusion des activités de Preussag GmbH et de Penarroya en 1988. La loi allemande considère que les dommages créés par un exploitant reste à sa charge même si les terrains ont fait l'objet de vente à des tiers. Ainsi les coûts de réhabilitation des friches industrielles sont majoritairement à la charge de la société Preussag, devenue TUI. Les usines allemandes n'ont pas fait réaliser une évaluation de leur coût de remise en état en cas de cessation d'activité.

Pour le site MWG de Nordenham, les autorités locales poursuivent leur demande visant à réduire les rejets diffus dans l'atmosphère de plomb et de cadmium afin de limiter des pollutions supplémentaires dans le voisinage. Des investissements en 2004 ont permis de réduire les émissions. En 2006, l'effort doit porter sur la gestion des flux de matières afin de limiter encore ces émissions.

Aucune demande spécifique n'a été initiée pour la dépollution des sols, chargés en plomb, zinc et cadmium. Des études sont en cours afin de déterminer la part de responsabilité dans l'augmentation des teneurs en métaux des sols dans l'environnement de l'usine entre les différents industriels localisés à proximité de l'usine MWG. Actuellement, les études doivent permettre de vérifier (par le réseau existant) qu'il n'y a pas d'apport supplémentaire de métaux dans les sols, et le cas échéant, de vérifier la part des apports de métaux imputables à l'usine de Xstrata (anciennement Metaleurop jusqu'en 2002) et à l'usine à plomb Metaleurop.

Sur le site HMG d'Oker, les rejets au plomb provenant de l'activité de cassage de batteries ont considérablement diminué, comme les niveaux de dioxine dans l'incinérateur du four à zinc.

Pour le site de PPM à Langelsheim les travaux de sécurisation de l'ancien terriil sont terminés au niveau de la nouvelle route mais des travaux complémentaires pourraient être demandés par l'administration locale pour 4 à 5 millions d'euros.

Metaleurop est présente dans le marché des poussières d'aciérie en France au travers des 50 % qu'elle détient dans Recytech SA. Cette dernière a modifié son procédé industriel au cours du premier semestre 2004 qui a été validé par un arrêté préfectoral complémentaire en avril 2005.

Une évaluation du risque sanitaire pour les riverains a été conduite en 2005 et les résultats démontrent une innocuité pour la santé du nouveau procédé. Les émissions à la cheminée sont maîtrisées et majoritairement en dessous des limites imposées par l'arrêté préfectoral. Les efforts ont été maintenus pour limiter les émissions diffuses de poussières provenant du stockage et des manutentions.

Une étude sur la pollution des sols du site et à l'extérieur dans un rayon de 500 mètres autour du site a été demandée par l'administration.

Dans le cadre de la nouvelle directive « SEVESO » des tests d'écotoxicité sur l'oxyde Waelz sont menés avec d'autres producteurs européens.

Norzinco SA, filiale à 55 % de Metaleurop SA, produit des oxydes de zinc à partir de résidus zincifères. En matière d'environnement, l'effort porte sur la maîtrise des équipements de dépollution grâce à l'installation de mesures en continu des taux de poussières de ses rejets induisant une plus grande réactivité en cas d'incidents sur les filtres.

L'étude des risques sanitaires réalisée par un cabinet spécialisé et transmise à la DRIRE en début d'année 2005, conclut à l'absence de pollution significative de retombées des métaux autour du site d'Anzin.

En fin d'année 2005, l'administration a demandé qu'une étude des dangers soit démarrée dans le cadre de la nouvelle directive « SEVESO » abaissant les seuils des composés de l'oxyde de zinc susceptibles d'être présents dans l'installation.

L'activité industrielle de Penox à Rieux a été arrêtée à la fin du mois de décembre 2005. Le dossier d'arrêt de l'activité a été transmis aux autorités et à Metaleurop en tant que propriétaire du terrain. Un arrêté préfectoral de réhabilitation est en préparation par les autorités mais la charge de la remise en état du site incombe à l'exploitant.

— Autres informations : Pour les usines de Villefranche et d'Escaudoeuvres, les dépenses environnementales n'ont pas connu d'évolution notable en 2005 et s'établissent à environ 590 000 euros.

Le montant des investissements environnementaux est d'environ 520 000 euros et porte pour l'essentiel sur la prévention des envols de poussières (confinement de bâtiment, réfection de toiture) et la réfection des sols.

Pour l'année 2005, Metaleurop n'a pas fait l'objet de procédures d'amendes pour non-respect d'obligations réglementaires. Pour un site minier un arrêté de consignation de 39 000 euros pour l'étude de stabilité de la digue à stériles a été pris par le préfet. La procédure devrait être abandonnée dès que l'étude, toujours en cours, sera rendue.

Metaleurop SA n'a pas été attributaire de fonds ou d'aides publiques environnementales en 2005.

Note 35. Evènements postérieurs à la clôture :

1. Deux nouvelles procédures sont nées postérieurement à la clôture de l'exercice :

— Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Metaleurop SA pour une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 millions d'euros. A la suite de l'audition du président-directeur général de Metaleurop SA, qui s'est tenue le 11 avril 2006, il a été fixé une audience des plaidoiries pour le 26 septembre 2006.

— Une convocation devant le conseil des prud'hommes de Lens de la part de 586 anciens salariés de la société Metaleurop Nord SAS. Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30 000 euros et d'une somme de 300 euros à titre de frais. Aucun calendrier de procédure n'a été fixé à la date de rédaction de ce rapport.

Compte tenu de l'avancée de ces deux procédures à la date d'arrêtés des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Metaleurop, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

2. Concernant la Société minière et métallurgique de Penarroya Espagne SA, société espagnole en liquidation, filiale de Metaleurop SA, il est rappelé que le liquidateur de cette société a vendu le principal actif de cette société qui était un terrain pour 27 millions d'euros. Après paiement des frais du liquidateur, une partie importante du produit de cette vente devrait revenir à Metaleurop SA dès lors que les deux recours en justice relatifs à des parcelles de terrains seront résolus. Le liquidateur a déjà payé au cours de l'année 2005 les créances privilégiées qui ont représenté, pour Metaleurop SA, 2,7 millions d'euros. Une partie des créances chirographaires est prévue d'être réglée en 2006 avant même la résolution des litiges en cours. Metaleurop SA a déjà encaissé à la date d'arrêtés des comptes 9,8 millions d'euros et prévoit environ 5 millions d'euros d'encaissement au cours du deuxième trimestre.

3. Metaleurop SA, par l'intermédiaire de sa filiale Delot Métal SA a cédé sa participation de 30,16 % dans la société Penox SA à la fin du premier semestre 2006. Cette cession d'actif s'inscrit dans le cadre du plan de continuation et n'a pas fait apparaître de moins-value de cession qui n'aurait pas été retenue au niveau des comptes consolidés de l'exercice.

4. Aucun autre nouveau litige n'est intervenu à l'exception de ceux mentionnés ci-dessus.

5. Les cours des métaux ont poursuivi la hausse constatée en fin d'année 2005 au cours des premiers mois de l'année 2006.

Note sur la transition des normes françaises aux normes IFRS.

1. Contexte général de mise en oeuvre des normes IFRS. — En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe Metaleurop établit ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date telles qu'approuvées dans l'Union européenne.

Les premiers comptes publiés sont les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, établis suivant le même référentiel.

Conformément à la recommandation de l'AMF concernant l'information à fournir pendant la période de transition, le groupe Metaleurop a préparé les informations relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS en présentant l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS, en établissant :

— un rapprochement entre le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 en normes françaises et en normes IFRS, correspondant à la date de première application des nouvelles normes ;

— un rapprochement entre le compte de résultat au 31 décembre 2004 en normes françaises et en normes IFRS ;

— un rapprochement entre le bilan arrêté au 31 décembre 2004 en normes françaises et en normes IFRS ;

— un rapprochement entre le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2004 en normes IFRS (hors application d'IAS 32/39) et le bilan et le compte de résultat arrêtés au 1er janvier 2005 en normes IFRS (y compris application d'IAS 32/39) ;

— un rapprochement du tableau de variation des capitaux propres 2004, en normes françaises et en normes IFRS ;

— un rapprochement du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2004 en normes françaises et en normes IFRS.

Les informations financières relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004, ont été préparées selon les normes et interprétations applicables au 31 décembre 2005 et adoptées dans l'Union européenne et selon les options retenues par le groupe Metaleurop. Les options retenues et les exemptions utilisées sont celles que Metaleurop a retenu pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005.

2. Présentation des normes et options retenues pour l'établissement des comptes en IFRS. — Les normes IFRS qui ont un impact sur les comptes consolidés du Groupe sont les suivantes :

— IFRS 1 : Première adoption des normes internationales d'information financière.

Conformément aux options proposées par la norme IFRS 1 le Groupe a retenu les options suivantes pour l'établissement de son bilan d'ouverture :

– les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 ne font l'objet d'aucun retraitement ;

– les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti ;

– les écarts actuariels concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont constatés au 1er janvier 2004 en contrepartie des capitaux propres ;

– le caractère rétrospectif des paiements en actions ne sera appliqué que pour les seuls instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002, et dont la date d'acquisition définitive est postérieure au 1er janvier 2005 ;

– les normes IAS 32/39 sont appliquées à partir du 1er janvier 2005.

— IFRS 2 : Paiements fondés sur des actions.

Les avantages accordés aux salariés du Groupe se traduisant par la remise d'instruments de capitaux propres de sociétés du Groupe à des conditions préférentielles, sont désormais considérés comme des compléments de rémunérations comptabilisés en charge à leur juste valeur constatée à leur date d'attribution en contre partie des capitaux propres.

Le Groupe a retenu l'application de la norme IFRS 2 uniquement pour les plans d'options de souscription d'actions mis en place après le 7 novembre 2002 et dont les droits sont acquis après le 1er janvier 2005. Compte tenu de ces conditions d'application et du fait que tous les plans de souscription en cours ont été mis en place avant le 7 novembre 2002, aucun retraitement n'a été effectué.

— IFRS 3 : Regroupements d'entreprises.

Le Groupe a choisi d'appliquer IFRS 3 à compter du 1er janvier 2004.

Les goodwill, conformément à la norme IFRS 3, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ainsi que de tests ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Par ailleurs, en application d'IAS 32, la société mère ayant contracté un engagement de rachat sur intérêts minoritaires de l'une de ses filiales, elle comptabilise, dès le 1er janvier 2005, une dette pour la valeur estimée du prix d'exercice du put, dette non actualisée compte tenu de l'échéance à court terme de l'option.

Le groupe Metaleurop a comptabilisé cette dette en contrepartie des minoritaires pour sa valeur comptable et en contrepartie des capitaux propres pour la différence. Ce choix a été retenu, en raison de la dépréciation qui aurait été pratiquée sur l'écart d'acquisition si le solde lui avait été affecté.

Le montant de la dette comptabilisé au 1er janvier 2005 et déduit des capitaux propres s'élève à 3 402 K€.

— IAS 1 : Présentation des états financiers.

Conformément à IAS 1, le Groupe a choisi une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

– les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « Courants » ;

– les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « Courants », d'une part et en actifs « Non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

Ce choix de présentation a notamment impliqué le reclassement, dans les comptes consolidés au 1er janvier 2004 et au 31 décembre 2004, de chaque élément du passif gelé dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte le 13 novembre 2003 par jugement du Tribunal de commerce de Paris, en « Autres passifs courants ».

S'agissant du compte de résultat, le Groupe a choisi une présentation par nature de charge. Le résultat exceptionnel n'est par ailleurs plus reconnu par les IFRS.

L'application de la norme IAS 1 a conduit également à inclure les intérêts minoritaires dans les capitaux propres, le détail entre part du Groupe et intérêts minoritaires étant par ailleurs donné.

— IAS 2 : Stocks.

Certaines sociétés du Groupe pratiquaient la méthode LIFO pour la valorisation de leur stock.

Cette méthode n'étant pas reconnue par la norme IAS 2, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) à l'ensemble de son stock.

L'application de cette norme a généré les impacts suivants :

	(En milliers d'euros)	1er janvier 2004	31 décembre 2004
Situation nette		-439	2 038
Résultat			2 477

— IAS 7 : Tableaux de flux de trésorerie.

Le Groupe a décidé de présenter ses flux de trésorerie suivant la méthode dite « indirecte ». Cette présentation ne présente pas de différence significative avec la présentation antérieurement utilisée par le Groupe.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les Sicav et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

— IAS 12 : Impôt sur le résultat.

Les impôts différés sont calculés selon des méthodes identiques à celles utilisées dans les normes françaises. Les impôts différés calculés sur les retraitements de passage aux normes IFRS au 1er janvier 2004 sont imputés en capitaux propres.

— IAS 16 : Immobilisations corporelles.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le groupe Metaleurop a choisi de ne pas réévaluer à leur juste valeur les immobilisations corporelles dans le bilan d'ouverture, mais d'appliquer la méthode du coût historique amorti.

Le Groupe a appliqué rétrospectivement au 1er janvier 2004 la norme IAS 16 à l'ensemble des catégories de ses immobilisations corporelles.

Les travaux menés en ce sens ont généré :

– une modification des durées d'amortissement pour lesquelles le Groupe a défini des durées d'utilité qui, en règle générale, se sont avérées supérieures aux durées d'usage retenues par le Groupe en règles françaises ;

– une décomposition des bases amortissables lorsque le bien concerné fait l'objet de remplacement à intervalle défini ;

– une modification du mode d'amortissement, pour tenir compte du rythme de consommation des avantages économiques futurs. A ce titre, le Groupe a choisi d'amortir ses biens corporels selon le mode linéaire.

— IAS 20 : Subventions d'investissement.

Le Groupe a choisi de reclasser les subventions d'investissement comptabilisées en capitaux propres en normes françaises en minoration des immobilisations corporelles et de réduire en conséquence leur base amortissable. Le montant des subventions reclassé en minoration de la valeur brute des immobilisations corporelles s'élève à 7,4 M€ au 1er janvier 2004 et 7,5 M€ au 31 décembre 2004.

L'application de ces nouvelles règles (IAS 16 + IAS 20) a généré les impacts suivants :

(En milliers d'euros)	1er janvier 2004	31 décembre 2004
Situation nette	6 301	6 450
Mouvement (reclassement) des subventions		1 168
Résultat		-1 025

— IAS 17 : Contrat de location.

La distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement définie par IAS 17, basée notamment sur une approche de la réalité économique de la transaction et non pas uniquement sur la forme juridique du contrat, n'a pas généré de retraitement complémentaire à ceux pratiqués en normes françaises.

— IAS 19 : Avantages au personnel.

Le groupe Metaleurop provisionnait déjà ses engagements sociaux en normes françaises.

Les hypothèses actuarielles définies selon IAS 19 ont toutefois généré une réévaluation sensible des engagements sociaux comptabilisés en normes françaises.

La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés.

Les écarts actuariels sur les provisions constatées antérieurement au 1er janvier 2004 sont comptabilisés, au niveau du bilan d'ouverture, en réduction des capitaux propres.

L'application de la norme IAS 19 a généré les impacts suivants :

(En milliers d'euros)	1er janvier 2004	31 décembre 2004
Situation nette	-5 818	-5 767
Résultat		51

— IAS 36 : Pertes de valeur des actifs.

Au 1er janvier 2004, le Groupe a procédé aux tests de perte de valeur des actifs, dont les goodwill et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie, prévus par les normes IAS 36 et IFRS 1.

Des provisions pour perte de valeur ont été constatées dès lors que la valeur recouvrable de ces actifs était inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, le Groupe a affiné sa méthode de calcul et a déterminé les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ont été rattachés les différents actifs du Groupe.

Provisions pour perte de valeur relatives aux actifs corporels industriels des unités génératrices de trésorerie C2P Germany, Harz-Metall Zinc et PPM. — Compte-tenu de l'impact généré par la reconstitution du coût historique amorti des immobilisations corporelles, suite au changement de référentiel (et conduisant notamment à une augmentation de leur valeur nette comptable au 1er janvier 2004), une provision pour perte de valeur sur les actifs corporels industriels de certaines unités génératrices de trésorerie a été enregistrée afin que leur valeur nette comptable n'excède pas leur valeur recouvrable.

Cette approche a concerné les unités génératrices du Groupe dont la situation ou les perspectives économiques, qu'elles soient déficitaires ou que leur rentabilité soit inférieure au coût des capitaux nécessaires à leur exploitation, ne permettaient pas d'envisager la réévaluation de la valeur de leurs actifs corporels industriels.

L'enregistrement de ces provisions pour perte de valeur, qui a concerné les unités génératrices de trésorerie C2P Germany, Harz-Metall Zinc et PPM, est par conséquent venu compensé l'ajustement des amortissements, et n'a donc pas eu d'impact net, sur la valeur nette comptable de ces actifs :

Provisions pour perte de valeur selon les normes françaises :

1er janvier 2004 (en millions d'euros)	UGT C2P Germany	UGT Harz-Metall Zinc	UGT PPM	Total
Valeur brute des actifs industriels	5,6	59,6	58,8	124,0
Amortissements cumulés	-3,4	-57,4	-56,0	-116,8
Perte de valeur	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Valeur nette des actifs corporels	2,2	2,2	2,8	7,2

Provisions pour perte de valeur selon les normes IFRS :

1er janvier 2004 (en millions d'euros)	UGT C2P Germany	UGT Harz-Metall Zinc	UGT PPM	Total
Valeur brute des actifs industriels	5,6	59,6	58,8	124,0
Amortissements cumulés	-0,8	-50,8	-52,8	-104,4
Perte de valeur	-2,6	-6,6	-3,2	-12,4
Valeur nette des actifs corporels	2,2	2,2	2,8	7,2

Provision pour perte de valeur du goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie Norzinco. — Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe n'amortit plus son goodwill à compter du 1er janvier 2004.

En contrepartie, et conformément à la norme IAS 36, le Groupe a réalisé au 1er janvier 2004, un test de dépréciation du goodwill comptabilisé dans ses comptes consolidés et a affecté la perte de valeur dans sa totalité à l'unité génératrice de trésorerie Norzinco (soit 675 milliers d'euros).

Pour réaliser ce test, le Groupe a comparé la valeur comptable de cette unité génératrice de trésorerie et sa valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur nette des coûts de cession.

Provision pour perte de valeur de la participation dans Penox. — Conformément à la norme IAS 36, le Groupe a réalisé au 1er janvier 2004, un test de dépréciation de sa participation de 30,16 % dans Penox, comptabilisée par mise en équivalence selon la règle préconisée par la norme IAS 28.

Pour réaliser ce test, le Groupe a comparé la valeur comptable de cette participation et sa valeur recouvrable, définie comme étant la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur nette des coûts de cession.

Conformément à cette approche, le Groupe a enregistré au 1er janvier 2004, une provision de 4,5 millions d'euros, correspondant à la perte de valeur de sa participation, par rapport à la quote-part de situation nette comptabilisée selon le précédent référentiel.

En synthèse, l'application d'IAS 36 a généré les impacts suivants :

(En milliers d'euros)	1er janvier 2004	31 décembre 2004
Situation nette	-11 341	-11 221
Résultat		120

— IAS 37 : Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels.

Les provisions pour risques et charges comptabilisées en normes françaises et notamment les provisions pour environnement ont été actualisées, dans le cadre de la transition IFRS, selon l'échéance probable lorsqu'elle pouvait être approchée.

Dans le cas inverse, ces provisions n'ont pas été actualisées.

L'application de cette norme a généré les impacts suivants :

(En milliers d'euros)	1er janvier 2004	31 décembre 2004
Situation nette	806	998
Résultat		192

— IAS 38 : Immobilisations incorporelles.

Les frais de développement n'étant pas capitalisés par le Groupe, ni dans le précédent référentiel, ni dans le référentiel IFRS, les nouveaux critères d'immobilisation définis par la norme IAS 38 concernant ces frais, n'ont pas eu d'impact.

Concernant les autres immobilisations incorporelles du Groupe, respectant les critères de comptabilisation définis par la norme IAS 38, les changements de durées d'amortissement ont été appliqués de manière rétrospective et ont eu pour conséquence d'augmenter légèrement la valeur nette comptable de certains actifs incorporels.

En synthèse, l'application d'IAS 38 a généré les impacts suivants :

(En milliers d'euros)	1er janvier 2004	31 décembre 2004
Situation nette	83	66
Résultat		-17

— IAS 32/39 : Instruments financiers

Le Groupe a choisi d'appliquer IAS 32 et 39 à compter du 1er janvier 2005. Dans ce cadre, il présente un rapprochement entre le 31 décembre 2004 converti en IFRS mais sans application des normes IAS 32/39 et le 1er janvier 2005 converti en IFRS avec application d'IAS 32/39 en compte de résultat et bilan.

L'application de ces normes a conduit le Groupe à constater une dette sur un engagement de rachat sur intérêts minoritaires (cf. IFRS 3 Regroupement d'entreprises), à reclasser la valeur nette comptable des actions propres en minoration des capitaux propres pour un montant de 43 K€ et à réintégrer au bilan les créances mobilisées (représentant un montant de 5 385 K€ au 1er janvier 2005).

3. Etats de passage entre les états financiers établis selon les principes comptables français et les états financiers IFRS :

Bilan consolidé.

Bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

(En milliers d'euros.)

Actifs	Montant net normes françaises	IAS 16 (*) Immobilisations corporelles	IAS 2 Stocks	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 38 Immobilisations incorporelles	IAS 36 Dépréciation s d'actifs	IAS 19 Avantages au personnel	IAS 37 Provisions, passifs et actifs éventuels	IAS 12 Impôt sur le résultat	Montant net normes IFRS hors impact IAS 32/39
Actifs non-courants										
Immobilisations corporelles	64 843	12 237	0	-250	0	-12 460	0	0	0	64 370
Immobilisations incorporelles	2 643	0	0	-35	131	-675	0	0	0	2 064
Actifs financiers	7 555	0	0	0	0	0	0	0	0	7 555
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	5 800	0	0	0	0	-4 500	0	0	0	1 300
Actifs d'impôts non-courants	0	0	399	0	0	6 294	3 360	0	-2 784	7 268
	80 841	12 237	399	-285	131	-11 341	3 360	0	-2 784	82 557
Actifs courants										
Stocks et en-cours	30 216	0	-691	0	0	0	0	0	0	29 525
Clients et autres débiteurs	17 846	0	0	0	0	0	0	0	0	17 846
Actifs d'impôt exigible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs courants	8 563	0	0	-299	0	0	0	0	0	8 264
Trésorerie et dépôt à court terme	7 349	0	0	584	0	0	0	0	0	7 933
	63 974	0	-691	285	0	0	0	0	0	63 568
Total actif	144 815	12 237	-292	0	131	-11 341	3 360	0	-2 784	146 125

(*) Y compris IAS 20

Capitaux propres et passifs	Montant net normes françaises	IAS 16 (*) Immobilisations corporelles	IAS 2 Stocks	IAS 1 Présentation des états financiers	IAS 38 Immobilisations incorporelles	IAS 36 Dépréciation s d'actifs	IAS 19 Avantages au personnel	IAS 37 Provisions, passifs et actifs éventuels	IAS 12 Impôt sur le résultat	Montant net normes IFRS hors impact IAS 32/39
Capital émis	88 964	0	0	0	0	0	0	0	0	88 964
Primes d'émission	5 941	0	0	0	0	0	0	0	0	5 941
Résultats accumulés non distribués	-121 633	5 710	-549	0	83	-11 138	-5 810	806	-2 633	-135 164
Autres réserves	1 484	0	0	0	0	0	0	0	0	1 484
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	-25 244	5 710	-549	0	83	-11 138	-5 810	806	-2 633	-38 775
Intérêts minoritaires	2 041	591	110	0	0	-203	-8	0	0	2 530
Total capitaux propres	-23 203	6 301	-439	0	83	-11 341	-5 818	8 06	-2 633	-36 245
Passifs non courants										
Emprunts portant intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions	59 864	0	0	0	0	0	9 178	-1 212	0	67 830
Autres passifs non-courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs d'impôt différés	1 139	5 936	147	0	48	0	0	406	-151	7 525
	61 003	5 936	147	0	48	0	9 178	-806	-151	75 355

Emprunts portant intérêt	0	0	0	2 007	0	0	0	0	0	0	2 007
Provisions	54 477	0	0	-7 330	0	0	9 100	-1 500	0	0	54 747
Autres passifs non-courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs d'impôt différés	909	6 414	1 181	0	38	0	0	502	0	-681	8 363
Passifs courants	55 386	6 414	1 181	-5 323	38	0	9 100	-998	0	-681	65 117
Emprunts portant intérêt	57 601	0	0	-53 850	0	0	0	0	0	0	3 751
Provisions	0	0	0	7 450	0	0	0	0	0	0	7 450
Fournisseurs et comptes rattachés	18 804	0	0	-1 697	0	0	0	0	0	0	17 107
Passifs d'impôt exigible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs courants	18 917	0	0	53 013	0	0	0	0	0	0	71 930
	95 322	0	0	4 916	0	0	0	0	0	0	100 238
Total passif	150 708	6 414	1 181	-407	38	0	9 100	-998	0	-681	165 355
Total des capitaux propres et passifs	133 312	12 864	3 219	-407	104	-11 221	3 333	0	0	-3 486	137 718

(*) Y compris IAS 20

Bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 y compris impacts IAS 32-39.

(En milliers d'euros).

Actifs	Montant net normes IFRS hors impacts IAS 32/39	IAS 32/39 Reclassement Put Norzinco	IAS 32/39 Reclassement actions propres	IAS 32/39 Reclassement créances factoring	Montant net normes IFRS y compris IAS 32/39
Actifs non-courants					
Immobilisations corporelles	58 788	0	0	0	58 788
Actifs incorporels	1 869	0	0	0	1 869
Actifs financiers	10 940	0	0	0	10 940
Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	872	0	0	0	872
Actifs d'impôts courants	6 081	0	0	0	6 081
	78 550	0	0	0	78 550
Actifs courants					
Stocks	32 543	0	0	0	32 543
Clients et autres débiteurs	16 206	0	0	5 385	21 591
Actifs d'impôt exigible	0	0	0	0	0
Autres actifs non-courants	5 094	0	0	0	5 094
Trésorerie et dépôt à court terme	5 325	0	-43	0	5 282
	59 168	0	-43	5 385	64 510
Total actif	137 718	0	-43	5 385	143 060

Capitaux propres et passifs	Montant net normes IFRS hors impacts IAS 32/39	IAS 32/39 Reclassement Put Norzinco	IAS 32/39 Reclassement actions propres	IAS 32/39 Reclassement créances factoring	Montant net normes IFRS y compris IAS 32/39
Capital émis	88 964	0	0	0	88 964
Primes d'émission	5 941	0	0	0	5 941
Résultats accumulés non distribués	-126 538	-890	-43	0	-127 471
Autres réserves	1 484	0	0	0	1 484
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	-30 149	-890	-43	0	-31 082
Intérêts minoritaires	2 512	-2 512	0	0	0

Total capitaux propres	-27 637	-3 402	-43	0	-31 082
Passifs non courants					
Emprunts portant intérêt	2 007	0	0	0	2 007
Provisions	54 747	0	0	0	54 747
Autres passifs non-courants	0	0	0	0	0
Passifs d'impôt différés	8 363	0	0	0	8 363
	65 117	0	0	0	65 117
Passifs courants					
Emprunts portant intérêt	3 751	3 402	0	5 385	12 538
Provisions	7 450	0	0	0	7 450
Fournisseurs et comptes rattachés	17 107	0	0	0	17 107
Passifs d'impôt exigible	0	0	0	0	0
Autres passifs courants	71 930	0	0	0	71 930
	100 238	3 402	0	5 385	109 025
Total passif	165 355	3 402	0	5 385	174 142
Total des capitaux propres et passifs	137 718	0	-43	5 385	143 060

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004.

(En milliers d'euros).

	Montant net normes françaises	IAS 16 (*) Immobilisat ions corporelles	IAS 2 Stocks	IAS Présentatio n des états financiers	IAS 38 Immobilisat ions incorporelle s	IAS 36 Dépréciatio ns d'actifs	IAS 19 Avantages au personnel	IFRS3 Regroupem ents d'entreprise s	IFRS 3 Reg roupements d'entreprise s	IAS 12 Impôt sur le résultat	Montant net normes IFRS
Ventes de biens et de services	201 328	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 328
Produits des activités ordinaires	201 328	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 328
Autres produits de l'activité	8 281	0	0	-8 281	0	0	0	0	0	0	0
Achats consommés	-112 440	0	2 266	67	0	0	0	0	0	0	-110 107
Charges de personnel	-34 059	0	0	2 975	0	0	0	0	0	0	-31 083
Charges externes	-34 504	0	0	1 210	0	0	0	0	0	0	-33 294
Impôts et taxes	-1 692	0	0	101	0	0	0	0	0	0	-1 591
Dotations aux amortissements et provisions	-16 671	886	-1 452	3 411	-27	180	76	0	0	0	-13 597
Variation des stocks de produits en cours de produits finis	-2 954	0	3 098	0	0	0	0	0	0	0	144
Autres produits et charges d'exploitation	2 941	-1 384	0	-675	0	0	0	0	23	0	905
Résultat opérationnel courant	10 230	-498	3 912	-1 192	-27	180	77	0	23	0	12 705
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	-18	0	0	0	0	0	0	-18
Résultat opérationnel	10 230	-498	3 912	-1 210	-27	180	77	0	23	0	12 687
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 368
Coût de l'endettement financier net	-1 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1 368
Autres charges financières	-322	0	0	0	0	0	0	288	0	0	-34
Résultat exceptionnel	-1 161	-49	0	1 210	0	0	0	0	0	0	0
Charge d'impôt	-41	-478	-1 435	0	10	-60	-26	-96	0	-172	-2 298

Réduction d'actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissements	86	-86	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-4 086	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-4 086
Variation des emprunts portant intérêt (courant)	-9 084	0	0	2 702	0	0	0	0	0	0	-6 382
Variation des emprunts portant intérêt (non courant)	0	0	0	2 007	0	0	0	0	0	0	2 007
Autres mouvements sur le capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-9 084	0	0	4 709	0	0	0	0	0	0	-4 375
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 024	0	0	-584	0	0	0	0	0	0	-2 608
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	7 349	0	0	584	0	0	0	0	0	0	7 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	5 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 325
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	-2 024	0	0	-584	0	0	0	0	0	0	-2 608

(*) Y compris IAS 20

Tableau de variation des capitaux propres consolidés entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2004.

(En milliers d'euros).

	Montant net normes françaises	IAS 16 (*) Immobilisations corporelles	IAS 2 Stocks	IAS Présentation des états financiers	IAS 38 Immobilisations incorporelles	IAS 36 Dépréciations d'actifs	IAS 19 Avantages au personnel	IAS 37 Provisions, passifs et actifs éventuels	IFRS 3 Regroupements d'entreprises	IAS 12 Impôt sur le résultat	Montant net normes IFRS
Capitaux propres au 1er janvier 2004	-23 203	6 301	-439	0	83	-11 341	-5 818	806	0	-2 633	-36 245
Mouvements (reclassement) des subventions	-1 168	-1 168	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	69	6	0	0	0	1	0	0	0	0	76
Résultat net	6 906	-1 025	2 477	0	-17	120	51	192	0	-172	8 532
Capitaux propres au 31 décembre 2004	-17 396	6 450	2 038	0	66	-11 221	-5 767	998	0	-2 805	-27 637
Dont part du groupe	-19 343	5 881	1 884	0	66	-11 072	-5 759	998	0	-2 805	-30 149
Dont part des intérêts minoritaires	1 946	569	154	0	0	-149	-8	0	0	0	2 512

(*) Y compris IAS 20

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Exercice clos le 31 décembre 2005.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Metaleurop S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés. — Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes exposées dans la note 35 de l'annexe relatives aux deux nouvelles procédures nées postérieurement à la clôture :

— Les liquidateurs de Metaleurop Nord SAS ont assigné Metaleurop SA pour une action en comblement de passif de Metaleurop Nord SAS à hauteur de 50 M€. A la suite de l'audition du Président-Directeur Général de Metaleurop SA, qui s'est tenue le 11 avril 2006, il a été fixé une audience des plaidoiries pour le 26 septembre 2006.

— Une convocation devant le conseil des Prud'hommes de Lens de la part de 586 anciens salariés de la société Metaleurop Nord SAS. Chaque demandeur réclame le versement d'une indemnité de 30 000 € et d'une somme de 300 € à titre de frais. Aucun calendrier de procédure n'a été fixé à la date de rédaction de ce rapport.

Compte tenu de l'avancée de ces deux procédures à la date d'arrêté des comptes, la société n'a pas estimé nécessaire de constituer de provision dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Dans l'hypothèse où ces deux procédures aboutiraient de façon défavorable pour Metaleurop, l'exécution du plan de continuation pourrait être remise en cause.

Par ailleurs nous attirons également votre attention sur la note 1.3 de l'annexe qui expose la levée des incertitudes qui pesaient sur la continuité de l'exploitation de la société au regard de deux procédures antérieures :

— Dans son arrêt du 19 avril 2005, la Cour de cassation a mis un terme à la procédure d'extension de la liquidation judiciaire de la société Metaleurop Nord S.A.S. à Metaleurop S.A. engagée antérieurement par les liquidateurs de Metaleurop Nord.

— Le 24 novembre 2005, le Tribunal de commerce de Paris a homologué le plan de continuation mettant ainsi fin au redressement judiciaire de la société.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Traitement comptable du passif rééchelonné au titre du plan de continuation : Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable appliqué au passif rééchelonné au titre du plan de continuation exposé dans la note 18 de l'annexe et des informations fournies à ce titre.

— Provisions : Votre société constitue des provisions pour couvrir divers risques tels que détaillés dans les notes 2.3.14 et 14 de l'annexe. Sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, nous avons apprécié les données et les hypothèses retenues par la société, et examiné les modalités de détermination des provisions ainsi que les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information relative à ces provisions fournie en notes annexes par la société au 31 décembre 2005.

— Avantages au personnel : Les notes 2.3.15 et 15 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes aux états financiers fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique. — Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris la Défense et Neuilly sur Seine, le 12 juillet 2006.

Les commissaires aux comptes:

KPMG Audit:	Deloitte & Associés:
Département de KPMG S.A. :	
Catherine Porta ;	Albert Aidan.
Associée ;	Associé.